



HAL
open science

LA JUSTE VALEUR : UNE COMPTABILITE ACTUARIELLE POUR LES MARCHES ... OU LES COMPTABLES ?

Lambert Jerman

► **To cite this version:**

Lambert Jerman. LA JUSTE VALEUR : UNE COMPTABILITE ACTUARIELLE POUR LES MARCHES ... OU LES COMPTABLES?. Comptabilité sans Frontières..The French Connection, May 2013, Canada. pp.cd-rom. hal-00991877

HAL Id: hal-00991877

<https://hal.science/hal-00991877>

Submitted on 16 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA JUSTE VALEUR : UNE COMPTABILITE ACTUARIELLE POUR LES MARCHES ... OU LES COMPTABLES ?

Lambert Jerman

Université Paris Dauphine, DRM

jermanlb@club-internet.fr

Résumé : La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS est souvent présentée comme une comptabilité de marché déduite des attentes financières. En montrant que la juste valeur est une comptabilité actuarielle, produit d'une mue conceptuelle déduite du contexte contemporain et ainsi décalée des caractéristiques de la pratique comptable actuelle, nous démontrerons que la comptabilité à la juste valeur s'avère en réalité une opportunité tant pour le normalisateur que les préparateurs des comptes face aux utilisateurs des états financiers. A l'appui de cet argument, nous insisterons sur le fait que la juste valeur en incarnant une comptabilité actuarielle, représente un surplus d'informations pour les investisseurs sans introduire davantage de transparence dans la communication financière.

Mots clés : juste valeur, actualisation, ethnographie, coûts d'agence.

Abstract: Fair value supporting by the IAS-IFRS standards appears largely as a financial interference in the accounting practice. Nevertheless, by showing that fair value represents an accounting conceptual shift due to recent transformations of our economies, we establish that fair value actuarial valuations embody new opportunities for preparers as for the standard setter faced with users of financial statements. In fact, insights from the accounting practice suggest that fair value by leading to the release of more and more financial information doesn't encourage more transparency.

Keywords: fair value, discounting, ethnography, agency costs.

Depuis 2005 et l'adoption des normes IAS-IFRS par l'Union Européenne pour les comptes consolidés des groupes de sociétés cotées sur l'Eurolist, la juste valeur capte toute la lumière du débat public consacré à la comptabilité en étant souvent présentée comme une véritable révolution comptable. La comptabilité à la juste valeur est ainsi associée à l'irruption des marchés financiers et des investisseurs dans la pratique comptable ; ou encore apparaît comme l'un des moyens au service de l'expression des attentes pécuniaires des actionnaires et institutionnels sur l'entreprise, particulièrement intéressés par des valeurs de marché afin d'apprécier la rentabilité d'un actif.

Or, si la comptabilité à la juste valeur se trouve radicalement innovante, ce n'est pas par l'introduction de valeurs de marché, mais par l'avènement d'une comptabilité actuarielle (Richard 2004 ; Ding et al. 2008) directement déduite des concepts et méthodologies de la macroéconomie financière depuis l'après-guerre (Omios et Jack 2008 ; Ravenscroft et Williams 2009 ; Power 2010). C'est ce caractère actuariel, cette hégémonie des évaluations complexes appuyées sur des modèles d'estimation de *cash flows*, qui fait aujourd'hui, par la rupture et les innovations radicales qu'elle sous-tend pour la profession comme la pratique comptable, la spécificité et l'intérêt analytiques de la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS.

Cette transformation n'est pas le produit d'une contingence, mais la résultante d'une double nécessité historique.

La financiarisation des économies (Epstein 2005 ; Krippner 2005) tout d'abord, en attribuant davantage d'importance aux besoins informationnels des investisseurs institutionnels, en assimilant l'information pertinente à la révélation d'un potentiel de *cash-flows* futurs, a posé avec acuité l'intérêt de l'information comptable traditionnelle – par nature non prospective – pour la communication financière. De plus, l'affirmation d'un capitalisme immatériel de façon concomitante au mouvement de financiarisation, dans le sillage du développement des nouvelles technologies de l'information depuis ces vingt à trente dernières années (Plihon 2001 ; El Mouhoub et Plihon 2007), a mis à l'épreuve la capacité du système comptable – par nature matériel – à représenter une nouvelle acception de la valeur, conçue comme plus immatérielle.

Pour continuer à compter au-delà de l'unique audience de l'administration fiscale et dépasser le statut d'archive promis à la comptabilité dans ce nouveau contexte, le normalisateur comptable américain puis l'IASB ont trouvé dans la juste valeur, dans cette comptabilité actuarielle reposant avant tout sur des valeurs de modèle, un moyen efficace pour faire des états comptables une information financière toujours pertinente dans nos économies.

Pourtant, il suffit de pousser la porte d'un service comptable aujourd'hui, de participer à la production du reporting financier d'un grand groupe de sociétés, pour être surpris du contraste existant entre la mue théorique opérée avec la comptabilité à la juste valeur et la production quotidienne du chiffre dans les entreprises.

En conduisant pendant six mois une observation participante dans les équipes d'un grand cabinet d'audit, nous nous sommes introduits dans les services comptables de ces grandes organisations et nous fûmes surpris de constater combien ceux-ci se trouvent surchargés et remplis de documents papiers, de factures, de preuves d'impôt, de justificatifs de comptes, de pièces matérielles que plus d'un siècle d'exigences administratives, fiscales ou bureaucratiques ont intronisé comme des éléments indispensables à l'activité de l'entreprise. Plus encore, en assistant par ce biais aux négociations que suppose un arrêté comptable, l'introduction de la comptabilité à la juste valeur en plus d'avoir laissé inchangée la pratique comptable ne semble pas avoir altéré le conflit d'agence latent existant entre les utilisateurs des états financiers et leurs préparateurs, par nature soumis à la tentation d'une présentation ou gestion discrétionnaire de leurs résultats.

Cette situation paradoxale, revêtant les traits d'un décalage entre des normes IAS-IFRS censées plier la comptabilité aux spécificités de notre capitalisme contemporain et la production des comptes en pratique, nous invite à étudier plus finement dans ce document l'avènement de cette comptabilité actuarielle qu'est la comptabilité à la juste valeur.

Parce que de nombreux travaux ont montré combien l'apparition d'une technique ou d'un nouveau système comptables, est directement dépendante du contexte économique et social dans lequel s'insèrent les attentes des différents acteurs de la communication financière (Miller et al. 1991 ; Miller et Napier 1993 ; Mills 1993 ; Napier 2006) ; il nous paraît possible d'établir que si la juste valeur des normes IAS-IFRS s'impose aujourd'hui pour l'établissement des comptes consolidés – avant de s'appliquer peut-être à encore davantage

d'entreprises à l'avenir – c'est parce que ce système actuariel s'avère suffisamment satisfaisant pour le normalisateur comptable et les préparateurs des comptes face à leur nouvel environnement macroéconomique.

Grâce à une observation participante nous permettant d'apprécier directement les liens unissant la technique comptable à son contexte, et en nous concentrant sur les modèles d'évaluation interne dominant la comptabilité à la juste valeur, nous chercherons à déterminer dans cet article dans quelle mesure la juste valeur, par son caractère actuariel, a permis de résoudre le paradoxe comptable que nous citons précédemment en constituant une opportunité pour le normalisateur comptable et les préparateurs des comptes.

Trois temps distincts rythmeront en conséquence notre démonstration. Tout d'abord, nous reviendrons sur la manière dont l'avènement d'un capitalisme financier et immatériel s'avère être la condition déterminante de l'apparition de la comptabilité à la juste valeur et de la promotion par ce biais d'une comptabilité actuarielle.

Après avoir présenté les spécificités méthodologiques de notre observation participante, nous nous concentrerons sur les dissonances qu'offre la pratique comptable avec la promotion de cette comptabilité actuarielle caractérisée précédemment.

Grâce à ces deux éléments, nous mettrons enfin en évidence combien la juste valeur, en décuplant les instrumentations possibles de la comptabilité au sein des entreprises, tout comme en permettant d'apporter de nouvelles informations aux utilisateurs des comptes sans pour autant supposer davantage de transparence dans la communication financière, représente une innovation satisfaisant avant tout les intérêts du normalisateur comptable et des préparateurs des comptes plutôt que l'exercice de l'influence des investisseurs et marchés financiers.

1 La comptabilité actuarielle : l'éviction comptable produit d'une double nécessité contextuelle

Même si la comptabilité actuarielle demeure sémantiquement comptable, les méthodes actuarielles la structurant sont en de nombreux points étrangères au développement historique de la comptabilité. A tel point qu'il est possible de voir dans la comptabilité actuarielle davantage un système de valorisation économique qu'un nouvel archétype comptable. En considérant alors la comptabilité comme une pratique sociale (Burchell et al. 1985 ; Neimark et Tinker 1986 ; Miller et Rose 1990) dont les évolutions sont indissociables des transformations de son contexte (Miller et al. 1991 ; Miller et Napier 1993 ; Mills 1993), il devient décisif de contextualiser la manière dont la comptabilité à la juste valeur est devenue une comptabilité actuarielle.

Nous nous attacherons tout d'abord à montrer la concomitance des évolutions du système comptable avec le développement depuis ces trente dernières années d'un capitalisme financier et immatériel. En particulier, nous insisterons sur le fait que le déplacement de notre conception de la valeur vers des éléments dénués d'existence matérielle rend nécessaire de souscrire à un système de valorisation plus économique que proprement comptable (1.1).

Nous continuerons cette partie en explicitant la manière dont l'actualisation, par la proximité de ses développements pratiques avec la comptabilité malgré leur mutuelle étrangeté conceptuelle, a pu incarner le moyen le plus aisé pour faire de la comptabilité à la juste valeur un outil capable de saisir les transformations de notre capitalisme contemporain (1.2).

Enfin, nous mettrons en évidence que la comptabilité, en ne pouvant s'appuyer sur un corpus intemporel de principes intangibles afin de déterminer ce qu'est une bonne norme comptable ou une bonne manière d'enregistrer une opération économique (West 2003 ; Ravenscroft et Williams 2009 ; Power 2010) dans notre nouveau capitalisme financier et immatériel, s'est appuyée pour une part importante sur l'édifice conceptuel de la macroéconomie et de l'économie financière depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale pour demeurer une information légitime dans la communication financière (1.3).

1.1 Comptabilité et capitalismes : entre adaptations et contingences

Il nous a paru important dans cette partie de rapprocher l'émergence de la comptabilité à la juste valeur aux deux tendances structurantes du capitalisme actuel, à savoir l'omniprésence d'une économie fondée sur des opérations financières et des richesses immatérielles. Mais avant d'aller plus avant dans nos réflexions, il nous faut développer et également préciser ce que nous entendons ici par les termes de capitalisme financier et immatériel, de manière à pouvoir par la suite rendre pleinement intelligibles les liens que nous poserons entre ce capitalisme moderne et la comptabilité à la juste valeur.

1.1.1 Qu'est-ce que le capitalisme financier et immatériel ?

Même si ces considérations assez générales sur notre régime d'accumulation pourraient laisser penser que nos réflexions dévient de leur centre de gravité plus spécifiquement comptable, concentré sur les modèles d'évaluation interne des normes IAS-IFRS, il n'en est rien.

La financiarisation de nos économies apparaît à travers une multiplicité de symptômes, tant macroscopiques – concernant l'économie toute entière – que microscopiques – sur les acteurs des organisations – ou mésoscopiques – au niveau d'un secteur d'activité (Morales et Pezet 2010). L'impact de la financiarisation sur l'activité des entreprises a ainsi été largement étudié. Epstein (2005) souligne l'importance nouvelle octroyée aux motivations financières et aux marchés financiers dans ce nouvel environnement, tant au niveau local qu'au niveau global dans la gouvernance des entreprises. Krippner (2005) met lui en évidence la place centrale qu'accapare dans ce contexte la notion de valeur actionnariale, et combien sa maximisation devient primordiale pour les dirigeants d'entreprises.

Pour ce qui concerne plus directement la comptabilité, de nombreux auteurs insistent sur la place déterminante accordée dans cette perspective à la figure de l'investisseur désigné dans les cadres conceptuels du FASB et de l'IASB comme étant le principal destinataire de l'information comptable (Biondi et al. 2011 ; Le Manh et Ramond 2011) et dont la juste valeur est la conséquence technique. L'importance décisive accordée par ce capitalisme financier à la figure de l'investisseur comme dans les cadres conceptuels des normalisateurs, s'est traduite par une refonte de la représentation comptable de l'économie, en faisant de l'économie pour la comptabilité non plus un enchaînement d'opérations matérielles mais

davantage une configuration proche de celle décrite par Markowitz (1952) dans sa théorie de choix de portefeuille.

La comptabilité à la juste valeur, en s'identifiant dans ses principales structures au modèle de la *Continuously Contemporary Accounting* (CoCoA) (Chambers 1967 ; Gaffikin 1990 ; Wilson 2011) a donné corps dans cette perspective à l'adaptation du référentiel comptable à nos économies financiarisées. Ces dernières apparaissent pour les normes IAS-IFRS comme un ensemble d'actifs monétaires et financiers, que différents acteurs supposés rationnels¹ s'échangent en cherchant à maximiser leur rentabilité, et pour qui il importe avant tout de déterminer sur quel horizon temporel investir et pour quel niveau de risque. Les modèles d'évaluation interne et les projections de *cash-flows* permettent alors de figurer en comptabilité la temporalité et le risque des opérations réalisées par une entreprise ; deux informations fondamentales pour un dirigeant d'entreprise associé par nature à un investisseur rationnel pour lequel il est indispensable de connaître à tout instant la pertinence de la conservation ou de la vente d'un actif.

Si nous discernons mieux à présent combien il est indispensable d'inscrire la comptabilité à la juste valeur dans l'endogénéisation des préoccupations des apporteurs de capitaux – via la prise en compte de la temporalité et du risque des affaires – par la représentation comptable ; il est nécessaire de comprendre comment la *fair value accounting* s'inscrit également comme la conséquence comptable d'une redéfinition de la valeur dans nos économies.

En effet, s'il est depuis la crise récente relativement facile, car fréquent, de saisir les grandes lignes de l'avènement moderne d'un capitalisme financier, l'émergence d'un capitalisme immatériel (Foray 2009) basé sur l'idée que la valeur n'appartient pas tant aux choses matérielles détenues ou exploitées industriellement, mais à la production des services et expériences immatérielles qu'elles peuvent générer (Rifkin 2000), lui est beaucoup plus rarement associée. Pourtant, c'est bien la conjonction de la financiarisation de nos économies et de la prépondérance nouvelle des services immatériels permis par les nouvelles technologies de l'information et de la communication – les incontournables TIC – qui structure notre capitalisme actuel, ce « nouveau capitalisme » (Plihon 2001) mondialisé auquel donne corps l'activité quotidienne des entreprises et des organisations. Différents travaux académiques se sont efforcés d'analyser et de catégoriser les bouleversements des modalités de l'accumulation du capital et des règles du jeu concurrentiel, parallèles et complémentaires au mouvement de financiarisation des économies (Cohen 2006 ; El Mouhoub et Plihon 2007).

Ce que nous nommons capitalisme immatériel dans cette partie correspond ainsi à la prééminence de deux nouvelles dynamiques décisives dans l'activité économique : l'irruption de l'innovation comme nouvelle règle du jeu fondamentale dans les économies développées, et l'importance inédite en découlant des compétences individuelles et organisationnelles dans les avantages concurrentiels réels ou perçus des firmes.

Baumol (2002, 2004) fait effectivement de l'innovation la clef du fonctionnement des marchés depuis plusieurs décennies, en montrant comment les prix de marché n'agissent plus au niveau macroéconomique comme des vecteurs de différenciation, mais comment au

¹ C'est-à-dire optimisateurs.

contraire ce sont les dépenses en recherche et développement des firmes qui fondent de manière décisive la croissance de nos économies. Ce sont alors les différents coûts certains nécessaires pour engager ces dépenses d'innovation aux retombées futures incertaines qui fondent le jeu concurrentiel et impactent les systèmes de gestion et de pilotage mis en pratique dans les organisations (Hatchuel et Weill 1992) rythmant *in fine* les stratégies entrepreneuriales.

Dans cette perspective, les théories de la croissance endogène (Grossman et Helpman 1989 ; Barro et Sala-i-Martin 1995 ; Aghion et Howitt 1998) placent toutes selon leurs spécificités, les externalités positives et ou négatives attachées à la production de connaissances et à l'innovation comme les fondements de la croissance des économies à long terme, et donc de la croissance dans nos économies développées. Les connaissances et compétences, le capital humain (Becker 1993) nécessaires à cette accumulation de long terme, se sont vus consacrés en conséquence tant par la pensée économique que par les législateurs occidentaux à travers la Stratégie de Lisbonne de l'Union Européenne, comme les facteurs décisifs de l'accumulation dans nos économies.

Actualisant les analyses de Penrose (1959), les compétences et connaissances formalisées ou tacites (Polanyi 1966 ; Nonaka et Takeuchi 1995) apparaissent désormais comme les facteurs clés de succès les plus universels du capitalisme moderne, faisant de l'art d'organiser non plus une science de la division physique du travail, mais bien plus celle d'un essaimage permanent de connaissances et d'apprentissages (Argyris 1977 ; Argyris et Schon 1978 ; Baumol 2005) au sein des organisations.

Selon ces paradigmes caractéristiques de nos économies modernes la source de la valeur devient financière ou incorporelle, c'est-à-dire toujours immatérielle, voire parfois virtuelle car future, et constitue une complexité indéniable pour la représentation comptable.

1.1.2 *L'immatériel : un enjeu pour la représentation comptable*

Pour incarner une comptabilité de la réalité économique, la *fair value accounting* se doit donc d'intégrer ces sources de valeur immatérielles dont la visibilité macroéconomique est devenue depuis vingt à trente ans incontestable. Quelle serait en effet la pertinence d'un système de représentation de l'activité économique qui n'intégrerait pas toutes ses dimensions fondamentales ? Qui n'intégrerait pas par exemple l'avantage concurrentiel que représente une marque connue mondialement ?

Nous voyons bien ici que la comptabilité à la juste valeur ne pouvait pas devenir dans cette perspective une comptabilité de la réalité économique sans prendre en compte l'importance de ces sources de valeur immatérielles, en plus des seules valeurs financières.

Si l'on considère souvent la *fair value accounting* comme une comptabilité de marché, il suffit aujourd'hui de s'intéresser aux documents de référence et aux comptes des plus grandes entreprises, notamment à leurs actifs, pour voir combien leurs sources d'avantages économiques sont en réalité largement immatérielles ou virtuelles.

A titre d'illustration, en étudiant les documents de référence d'un groupe industriel séculaire comme Saint-Gobain par exemple, l'on est surpris de constater qu'en 2010 un peu plus de 32 % de ses 44 milliards d'euros d'actifs correspondaient à des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire des éléments immatériels comme principalement des écarts d'acquisition (Saint-

Gobain 2011, p. 108). A titre de comparaison, 33 % des 25 milliards d'euros d'actifs du groupe L'Oréal en 2010 étaient constitués d'éléments immatériels (L'Oréal 2010, p. 10) – c'est-à-dire d'écarts d'acquisition, de marques, de licences etc. – alors qu'en principe un monde sépare les activités de ces deux entreprises.

Aux vues de ces éléments, il apparaît clairement que la comptabilité à la juste valeur, dans sa volonté d'incarner comme nous l'avons développé une comptabilité de la réalité économique, c'est-à-dire un système d'informations pertinent pour son contexte économique et social, accorde une place décisive aux éléments immatériels et traduit mécaniquement un déplacement des déterminants de la valeur (Richard 2004).

La technique comptable montre alors toutes ses limites face à la représentation de richesses immatérielles. Les *cash-flows* attachés à la détention d'une marque sont difficilement quantifiables puisqu'il est impossible d'attacher avec précision et certitude à chaque actif immatériel la réalisation de ventes. Il n'existe aucun document, aucune preuve matérielle, à même de sanctuariser comptablement ces flux de trésorerie. De plus, l'intégration du temps dans la représentation comptable de la valeur à travers l'actualisation se trouve par nature malaisée, tant les documents comptables sont attachés historiquement à une présentation séquentielle de l'information – les comptes ne présentant qu'annuellement la situation de l'entreprise – plutôt qu'à une représentation dynamique de celle-ci.

Ainsi, l'évaluation comptable change de nature dans ce contexte et devient pour ces éléments immatériels une technique de l'estimation et de la ventilation des bénéfices attachés à un groupe d'actifs qu'il est difficile de dissocier. Or, quels sont les outils et les méthodologies de l'estimation au service de la comptabilité ? Force est de reconnaître qu'avant l'incorporation des méthodes d'estimation économiques – la valeur actuelle nette, le taux de rendement interne, le CAPM, etc. – la comptabilité ne disposait d'aucune méthodologie susceptible de donner suite à ces nouveaux besoins de représentation, même s'il semble qu'elle disposait depuis Herman Veit Simon de fondements conceptuels (Richard 2004) pour concevoir ses propres méthodes d'évaluation.

La comptabilité à la juste valeur est alors apparue comme une solution, en parvenant à incarner grâce aux modèles d'évaluation internes – comme par exemple les *fair value* de niveau 2 et 3 promues avant l'IASB par le FASB – une comptabilité prospective et actuarielle, comme il nous faut le développer à présent.

1.2 Comptabilité prospective et actualisation

S'il est deux éléments paraissant *a priori* antagonistes en tous points, ce sont la comptabilité et l'idée de prospective. En nous fiant un instant à l'opinion doxatique, comment être comptable en vérité de quelque chose qui n'est pas arrivé ? Pourquoi enregistrer une opération monétaire qui ne s'est pas encore produite ? Ou comment construire des états de ce qui n'existe pas encore et n'existera peut-être jamais ? Pourquoi vouloir enfin intégrer avec tous les événements financiers significatifs que la comptabilité a pour principal devoir de retracer (Tosetti et al. 2001, p. 247), des opérations futures dont la réalité n'est que virtuelle ?

Toutes ces questions, dont les paradoxes frisent parfois l'absurde, ont été résolues par la comptabilité à la juste valeur, et toutes réduites à l'avènement d'une comptabilité actuarielle. Même si l'actualisation apparaît *a priori* complètement étrangère à l'enregistrement comptable d'opérations monétaires, il n'en demeure pas moins que les développements historiques de ces deux techniques de production du chiffre se trouvent dans une certaine mesure imbriqués.

En effet, si l'un des commencements décisifs de l'histoire comptable est souvent placé au XV^{ème} siècle italien à travers la figure de Luca Paccioli (Yamey 1967, 2010), la technique de l'actualisation paraît plus récente, puisqu'il faut remonter aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles pour voir se constituer une véritable réflexion conceptuelle sur la valeur temporelle de la monnaie (Pezet 1997, p. 367 ; Biondi 2006, p. 312). Aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles au cours desquels apparaissent les premières techniques d'actualisation, celles-ci restent cantonnées exclusivement à l'évaluation de l'opportunité relative d'un prêt ou d'un placement financier. Les agents de l'appareil royal ou des classes bourgeoises s'attachant à l'utilisation de ces méthodes n'ont à cette époque rien de financiers, puisque ceux-ci sont davantage considérés par leur temps comme des juristes, pour lesquels le plus important était de déterminer le juste prix du risque sous-jacent à une opération financière de prêt ou d'emprunt (Daston 1988, p. 112 ; Biondi 2006, p. 312).

L'actualisation n'est ainsi pas proprement extracomptable comme le sous-tendait la conception doxatique précédente, mais relève au contraire des mêmes géniteurs que la comptabilité dans la figure des juristes et fonctionnaires d'Etat qui ont forgé, près de deux siècles après s'être intéressés à l'actualisation, le modèle comptable traditionnel en l'inscrivant comme un outil au service du droit. Néanmoins, outre cette paternité, la comptabilité actuarielle ne recourt pas exactement aux techniques d'actualisation conçues par les juristes de ces siècles.

Afin d'éclaircir par avance nos réflexions ultérieures, il nous paraît important de nous consacrer succinctement ici à une rapide contextualisation analytique des évolutions des techniques d'actualisation jusqu'à nos jours et la comptabilité actuarielle des évaluations complexes. De cette manière, nous espérons montrer que, l'actualisation constitue bien une technique autant qu'une somme de conceptions théoriques profondément enracinées dans nos manières d'appréhender les transactions économiques, avant d'imprégner complètement la comptabilité à la juste valeur par l'avènement du capitalisme financier et immatériel contemporain.

En effet, le XVIII^{ème} siècle et les révolutions industrielles qui ont succédé à l'époque décrite précédemment, par les nouvelles pratiques industrielles et économiques qu'elles ont vu naître, ont porté de nouvelles manières de concevoir la finance et l'économie d'une part ; mais ont d'autre part suscité de nouvelles façons d'appréhender leurs interactions (Porter 1995 ; Wise 1995 ; Biondi 2006).

Les travaux de l'économie néoclassique ont en conséquence pu réunir à la fin du XIX^{ème} siècle en un même corpus théorique cohérent ces conceptions nouvelles, qui paraissent structurer encore toutes nos idées et nos débats actuels sur l'actualisation (Parker 1968, p. 64). Walras (1900) le premier par son souci déterminé de mathématisation de l'analyse économique puis Marshall, Böhm-Bawerk, Wicksell et I. Fisher semblent avoir étendu après

lui le domaine des questions pouvant nécessiter le recours aux techniques actuarielles (Pezet 1997, p. 368), en affinant notamment les relations entre intérêt, capital et temps. Biondi (2006) fait alors de cette effervescence durable de l'analyse économique pour l'actualisation, l'une des explications principales de l'essor des techniques actuarielles dans le champ du management et dans l'activité concrète des organisations.

A travers ces développements conceptuels et ses apports pour la conceptualisation du calcul de coûts dans le chemin de fer ou l'industrie à la charnière des XIXe et XXe siècles (Jones et Smith 1982, p. 104-105 ; Biondi 2006, p. 321), l'actualisation s'est ainsi distillée progressivement dans la gestion des entreprises et des activités productives. La première comptabilité actuarielle qu'il est possible d'identifier dans l'histoire est donc davantage une comptabilité de gestion, de pilotage, destinée à l'usage exclusif des décideurs des entreprises, plus qu'un instrument de communication financière.

Cette caractéristique s'est maintenue, et progressivement les développements conceptuels de l'actualisation après la Seconde Guerre mondiale ont circonscrit son utilisation à l'évaluation de la décision d'investissement, parallèlement à la financiarisation progressive des économies développées qui rendait nécessaire de rationaliser ces décisions – avec toutes les ambivalences et stratégies discursives que cela sous-tend (Miller 1991) – dans un contexte de conflit d'agence latent entre propriétaires du capital et managers quant à l'affectation du résultat dans les organisations.

En rappelant alors combien la technique de l'actualisation et la décision d'investissement sont encadrées dans leur contexte économique et social, Pezet (1996, 1997, 2000) met en évidence comment en tant qu'outil de gestion, l'actualisation peut constituer une ingénierie de la persuasion quant à la décision d'investir dans les organisations. Si cette fonction rhétorique se trouve susceptible d'impacter les décisions au sein de l'entreprise entre personnes disposant d'un niveau à peu près équivalent d'informations, il apparaît clairement combien elle peut sans difficulté arracher la conviction de parties extérieures à l'entreprise comptant sur un accès plus limité à l'information disponible.

A l'appui de ces points, plusieurs travaux empiriques se sont intéressés à l'utilisation concrète des techniques actuarielles dans l'évaluation des décisions d'investissement des entreprises. Bierman et Smidt (1993) montrent qu'avant les années 60 très peu de firmes utilisaient les techniques de *discounting* pour évaluer leurs investissements, alors que Gitman et Forrester (1977) montrent eux que dès 1976, 67,6 % des firmes américaines utilisaient le taux interne de rentabilité comme principale méthode de sélection des investissements, et que 35,7 % des firmes utilisaient la valeur actuelle nette. Sangster (1993) montre dans cette perspective que les entreprises ont très largement recours plus récemment aux méthodes actuarielles pour l'évaluation des décisions d'investissement, mais surtout qu'elles utilisent une grande diversité de techniques actuarielles différenciées, comme aides à la décision.

Néanmoins, ce recours plus important de la pratique au *discounting* ne s'est guère accompagné d'une mise à l'épreuve notable des caractéristiques structurantes des méthodes actuarielles.

En ceci, on voit poindre l'aspect résolument non comptable du recours à ce corpus technique, puisque l'actualisation demeure toujours *in fine* une estimation plutôt qu'une évaluation ; et reste en ceci extra comptable, c'est-à-dire extérieure à l'enregistrement des opérations et flux rythmant l'activité d'une organisation. Quelle que soit la technique actuarielle envisagée,

celle-ci s'articule toujours comme un complexe théorique structuré autour d'une axiomatique particulière l'inscrivant indubitablement dans le domaine de la modélisation. Les traitements du taux de réinvestissement des flux futurs, du degré d'aversion individuel au risque, de la préférence pour le présent ou du niveau de perfection des marchés, même s'ils retiennent l'attention des praticiens autant que des théoriciens de l'actualisation pour l'élaboration de méthodologies toujours plus sophistiquées (Hirshleifer 1987) n'excluent jamais que la valorisation financière du temps demeure une estimation dont la perfection relative dépend pour beaucoup des états et contextes futurs de l'entreprise (Fama 1996, p. 427).

Tous ces développements historiques et théoriques de l'actualisation ont donc favorisé l'émergence d'une comptabilité actuarielle et prospective, en passant du statut d'initiatives et pratiques comptables marginales (Miller 1998), cantonnées premièrement aux décisions d'investissement, à celui d'un ensemble de techniques diversifiées intégrées. Ces évolutions nous semblent les corollaires de l'émergence d'un capitalisme immatériel et financier, qui mis en parallèle de la dynamique de l'actualisation que nous venons de décrire, paraît être en mesure d'éclairer l'une des caractéristiques fondamentales de la comptabilité à la juste valeur.

Si celle-ci est une comptabilité d'inspiration économique, ce n'est pas forcément uniquement comme il nous le faut à présent démontrer, du fait de l'adhésion aveugle de ses promoteurs à l'idéologie financière depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ; mais bien plus une condition nécessaire pour protéger autant qu'assurer une pertinence à la communication financière dans l'activité économique contemporaine.

1.3 L'information financière, ou la phagocytose de la pratique financière par les fondements conceptuels de la comptabilité

Les normes comptables internationales et la comptabilité à la juste valeur se sont imposées au fil des déclarations des membres du *Board* de l'IASB ou des conférences consacrées à la normalisation, comme des normes favorables à la finance et aux financiers. Néanmoins comme nous l'avons déjà aperçu, dès que l'on s'intéresse aux raisons pour lesquelles la comptabilité à la juste valeur est devenue une comptabilité économique, l'ensemble des possibles devient bien plus divers et ambivalent.

Les travaux académiques consacrés à cette question, d'inspiration généralement critique, nous donnent quelques éléments de réponse en fondant la tonalité économique de la comptabilité à la juste valeur sur l'influence conceptuelle des différents principes structurant la pensée économique depuis la Seconde Guerre mondiale.

Tout comme la concurrence pure et parfaite, et l'ensemble des principaux fondements des théories néoclassiques peuvent sembler de pures fictions (Guerrien et Benicourt 2008), certains auteurs (Casson et Napier 1997 ; Bromwich 2007) ont avancé que la juste valeur en tant que concept idéalisé ou imaginaire, se place dès son initiale dans une proximité de nature avec la pensée économique. Dans cette droite lignée, la comptabilité à la juste valeur s'inscrit assez largement dans la transformation de la finance d'entreprise en économie financière, en une somme théorique aspirant aux lauriers de la scientificité (Whitley 1986) au risque de se déconnecter de toutes les complexités donnant pourtant corps à la pratique comptable (Hopwood 2009).

La juste valeur apparaît dans cette perspective au même titre que la figure de l'*homo oeconomicus* une fiction performative, en constituant un concentré de rhétoriques ou de métaphores (Walters et Young 2008), ou en fournissant une rationalisation des pratiques professionnelles (Abbott 1988). L'irruption de la juste valeur dans les controverses relatives aux facteurs de la crise économique et financière récente ; l'affirmation même du rôle de la comptabilité à la juste valeur dans le déclenchement de la crise², témoignent de l'association générale de ce système comptable à l'économie financière dans son ensemble, grandement aidée en cela par les normalisateurs et normes comptables qui peuvent donner l'impression de chercher à faire passer la comptabilité pour de la finance (Power 2010, p. 203).

Si tous ces arguments s'entendent et contribuent indiscutablement à éclairer notre conception des différentes dimensions de la juste valeur, ils nous paraissent occulter derrière l'influence de principes seulement théoriques, celle des évolutions du système économique et des pratiques comptables en résultant.

La financiarisation de nos économies jointe à leur immatérialisation, en diminuant incroyablement les temps de passage d'ordres et de réaction des marchés financiers, en facilitant la diffusion d'informations financières toujours plus nombreuses et diversifiées, ont posé avec acuité la question de l'obsolescence de l'information comptable. Pourquoi en effet, lorsqu'il est possible de nouer et de dénouer des transactions en moins d'un millième de seconde sur les marchés grâce à des algorithmes de *trading* toujours plus sophistiqués et des infrastructures informatiques développées ; pourquoi perdre le temps de se consacrer à l'historique de l'activité d'une entreprise, dans quel but s'attarder sur ses comptes dont le formalisme opulent tranche avec les diagnostics laconiques des analystes financiers et des statistiques financières ?

Pour continuer à conserver une pertinence en même temps qu'une utilité sociale, la comptabilité dans ce monde financiarisé et immatériel, ne pouvait plus faire l'économie de l'économique ; ne pouvait plus rester ignorante du *mainstream* économique et financier pour continuer à compter. Si la comptabilité à la juste valeur se veut alors une comptabilité de la réalité économique, actuarielle et prospective, pour satisfaire les besoins supposés des apporteurs de capitaux, c'est pour demeurer une information financière légitime. Si le normalisateur ne parle plus de comptes mais d'états financiers (Bush 2012), c'est pour signifier combien la comptabilité a endogénéisé les attentes et pratiques des acteurs financiers.

L'introduction des différentes techniques actuarielles dans le domaine de l'évaluation comptable, c'est-à-dire la promotion des évaluations complexes appuyées sur des flux de trésorerie futurs actualisés, s'explique selon cette vue davantage comme le souci de se conformer aux tendances structurelles de l'économie et aux références des acteurs financiers.

A l'appui de ce point, il nous paraît parfaitement éclairant de citer les normes elles-mêmes lorsqu'elles prévoient l'utilisation de méthodologies actuarielles et prospectives pour l'enregistrement d'une juste valeur de niveau 2 ou 3. Ainsi, dans la norme IAS 39

² Alexandre de Juniac, directeur de cabinet de Christine Lagarde à l'époque Ministre de l'Economie et des Finances, déclarait par exemple le 27 avril 2011 lors d'un colloque sur la juste valeur organisé par l'Académie des Sciences et Techniques : « La juste valeur est un enjeu majeur de politique économique car elle a un impact sur la stabilité financière. (...) La volatilité que la juste valeur a entraîné nous pousse à nous demander si elle est adaptée à nos économies modernes. »

« Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (UE 2008, p. § 48A, AG74), on peut lire :

« Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, l'entité établit la juste valeur par application d'une technique d'évaluation. (...) S'il existe une technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché pour évaluer l'instrument et s'il a été démontré que cette technique produisait des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, l'entité applique cette technique. »

Ou encore dans une version plus récente avec IFRS 7 (UE 2008) :

« Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, l'entité établit la juste valeur de cet instrument au moyen d'une technique de valorisation (voir paragraphes AG74 à AG79 d'IAS 39). »

La norme ne traite même plus dans sa dernière version de techniques d'évaluation, mais bien de techniques de « valorisation », c'est-à-dire d'un large spectre de méthodologies plus ou moins intangibles allant de la valorisation à l'estimation pure et simple.

Il paraît en conséquence indispensable de lier le caractère économique de la comptabilité à la juste valeur à la question de la légitimité de la norme comptable. S'il n'y a plus guère de place pour la technique proprement comptable dans cette comptabilité actuarielle, c'est parce que sa présence n'est pas nécessaire pour l'acceptation de la norme comptable. Bien plus encore, c'est son absence qui est un argument en faveur de l'utilisation des états comptables par la communauté financière. Ainsi, la question concrète de la mise en place dans les organisations des modèles d'évaluation interne rejoint les réflexions sur les processus de légitimation déployés par le normalisateur comptable (Colasse 2004 ; Burlaud et Colasse 2010), mais néanmoins dans la perspective d'une correspondance nécessaire avec les tendances structurelles de nos économies.

Aux vues des différents éléments développés dans cette partie, il semble que la comptabilité à la juste valeur, en devenant avec ses modèles d'évaluation interne une comptabilité actuarielle et prospective, n'ait plus de véritable lien conceptuel avec le modèle comptable continental traditionnel. Qu'en est-il alors des transformations opérées par la pratique comptable ? Comment cette dernière s'est-elle mue pour refléter dans la production des comptes la nouvelle inspiration théorique des normes prônant la juste valeur, notamment depuis que celles-ci sont obligatoires pour les comptes consolidés des sociétés cotées sur l'Eurolist ?

2 Retour par la pratique sur le changement de nature et de fonction de la comptabilité par la *fair value accounting*

La comptabilité ne pouvant être réduite à pure abstraction ou à pure théorie, il nous paraît indispensable de mettre à présent au regard de notre discussion précédente, la réalité concrète des bouleversements introduits par la *fair value accounting* sur l'activité des préparateurs de comptes ; c'est-à-dire non seulement des directions administratives en charge de la production des états financiers, mais aussi des « petites mains », des acteurs parfois dénués de grade mais dont l'activité quotidienne fabrique pourtant davantage les chiffres comptables.

Grâce à la réalisation d'une observation participante dans un grand cabinet d'audit et de commissariat aux comptes, il nous a été donné de nous introduire dans les services comptables de différentes entreprises, industrielles comme tertiaires, comme membre d'une équipe d'auditeurs et non comme chercheur issu de l'université.

Ainsi, il nous a été possible de voir « en collaborateur » la manière dont travaillent les services comptables, d'étudier leurs procédures non comme un académique introduit dans un milieu étranger autant qu'inconnu, mais bien comme un praticien de la comptabilité. Bien sûr cette orientation méthodologique est riche d'enjeux de réflexivité et de scientificité qu'il nous incombera d'esquisser ultérieurement, mais nous pouvons affirmer même sans les avoir tous présentés et analysés, qu'elle nous a permis d'accéder aux systèmes de gestion et aux pratiques comptables sans les biais de l'ouïe, mais avec les seuls enseignements de l'optique.

Il nous paraît ainsi intéressant de confronter maintenant nos observations à notre discussion théorique précédente, une fois les spécificités de notre méthodologie présentées (2.1), en détaillant notamment deux points importants.

Tout d'abord, la dématérialisation de la comptabilité et l'obsolescence du comptable concomitantes à l'édification conceptuelle d'une comptabilité actuarielle et prospective décrite précédemment, offrent un contraste saisissant avec ce qui caractérise un service comptable aujourd'hui. Comme nous l'évoquions précédemment, ce sont avant tout l'omniprésence des papiers et celle indubitables des comptables dans ces services qui frappent toute personne à qui il est donné de pousser les portes de ces départements. Nous verrons que ce contraste est riche de conséquences, et qu'il peut être vu comme une dissonance fondamentale – première partie d'une certaine schizophrénie – entre l'inspiration des normes et ce que produisent les services comptables qu'il nous faut à présent caractériser (2.2).

Cette première dissonance mise en évidence, nous montrerons qu'elle a pour conséquence immédiate l'externalisation d'une part réelle de la production des chiffres exigés par les normes internationales, tout particulièrement ceux dépendant de l'élaboration de modèles d'évaluation interne. En détaillant les conditions de cette externalisation, nous chercherons à mettre en évidence une deuxième dissonance majeure affectant la comptabilité à la juste valeur, entre cette fois-ci la pertinence interne – c'est-à-dire au sein de l'entreprise – et la pertinence externe – i.e. par rapport aux utilisateurs des états financiers extérieurs à l'entreprise – des chiffres comptables (2.3).

Aux vues de ces deux dissonances fondamentales, nous montrerons dans la partie suivante que la comptabilité à la juste valeur s'avère le vecteur de conséquences organisationnelles importantes, susceptibles d'affecter la pertinence informationnelle autant qu'organisationnelle des systèmes et outils de gestion portant ses modèles d'évaluation interne.

2.1 Conditions de notre observation participante

De novembre 2011 à mai 2012, nous avons pu réaliser six mois du stage réglementaire d'expertise comptable dans un grand cabinet d'audit – un *Big* – pour des missions d'audit et de commissariat aux comptes pour de grands groupes d'entreprises.

En tant qu'auditeur, nous nous trouvons comme une « petite main » dans la pratique comptable, en même temps que chercheur dans la conduite d'une ethnographie de terrain (Sanday 1979 ; Van Maanen 1979 ; Morales et Pezet 2010), nous permettant selon une démarche inductive (Glaser et Strauss 1967) l'observation directe (Mintzberg 1979) des caractéristiques de la pratique comptable quotidienne nous intéressant.

En tant que membre d'une équipe d'audit, nous avons participé à la revue des comptes d'une douzaine de sociétés, appartenant aux secteurs de l'industrie, des médias, de la grande distribution ou des services, tantôt tête de consolidation ou palier de consolidation dans un groupe de sociétés, que ce soit pour l'audit de leurs comptes sociaux établis selon les normes françaises ou pour leurs comptes consolidés au format des normes IAS-IFRS.

Par la confrontation de la revue des comptes sociaux et des comptes consolidés, nous avons ainsi pu apprécier finement par comparaison dans quelle mesure la comptabilité à la juste valeur a pu bouleverser la pratique comptable, de même que les nouveaux instruments de gestion ou les nouveaux profils supposés par le passage à une comptabilité actuarielle.

En outre, ayant dans le cadre de notre activité pour le cabinet à être en interaction permanente avec les services comptables des entreprises clientes, pour l'obtention de pièces justificatives ou pour la confirmation de montants des états financiers ; nous nous sommes trouvés dans une position idéale pour nouer avec ces personnes de véritables conversations sur leur travail et leur activité quotidienne, et en mesure de recueillir les évolutions principales les ayant affectées.

La réalisation d'une recherche en comptabilité étant toujours un objet relativement incongru pour ses praticiens n'élevant absolument aucune appréhension mais davantage de l'incompréhension ; nous avons pu sans difficulté assister à toutes les situations susceptibles de nous intéresser, et nous sommes attachés à recueillir une grande richesse de données tout au long de notre ethnographie. Par la tenue d'un journal d'observation, nous avons scrupuleusement consigné jour après jour tous les éléments susceptibles de nous aider à sauver par l'écrit les caractéristiques des situations de gestion rencontrées. Nous nous sommes efforcés de conserver malgré les vicissitudes et les contraintes quotidiennes qu'offre la vie d'auditeur, des descriptions précises tant des dossiers sur lesquels nous sommes intervenus, que des personnes avec qui nous avons travaillé, de leurs conversations, de même que des lieux dans lesquels nous avons évolué. Par ce biais, nous disposons d'un moyen d'allier réflexion et réflexivité pour l'exploitation analytique des situations rencontrées.

Par ailleurs, en entretenant encore aujourd'hui des liens avec certaines des personnes rencontrées au cours de cette période, nous avons pu conduire des entretiens avec celles-ci afin de mettre à l'épreuve le degré de validité interne (Lincoln et Guba 1985) de nos analyses.

2.2 Dématérialisation et obsolescence comptables

Même s'il est entendu que les managers et dirigeants ont un grand pouvoir dans l'établissement des documents comptables des entreprises, il n'en demeure pas moins que les personnes s'activant chaque jour dans les services comptables contribuent aussi pour beaucoup à la production des chiffres comptables. L'étude de l'avènement d'une comptabilité actuarielle avec la comptabilité à la juste valeur, dans la perspective d'en discerner les enjeux macro, méso et microscopiques, ne peut ignorer le travail de ces personnes ou ne pas

s'attarder sur les conséquences pour leur activité et ainsi pour les états financiers de la transformation du paradigme comptable.

Qu'est-ce donc que le travail d'un service comptable depuis l'avènement des normes IAS-IFRS pour les entreprises françaises que nous avons visitées ? Quelle est concrètement son activité quotidienne et celle de ses membres ?

Tout d'abord, et comme nous l'évoquions précédemment, l'activité d'un service comptable consiste avant tout toujours en la manipulation de papiers, de classeurs, de pièces matérielles, de factures et autres justificatifs, ou de leurs pendants numériques dont la seule vocation est d'être imprimés pour à leur tour s'insérer dans la suite ordonnée des classeurs. La pratique comptable pour toute entreprise est donc avant tout une somme de matérialités et de documents physiques, censés concrétiser les transactions et engagements de l'entreprise avec l'extérieur.

Cette caractérisation générale renvoie à plusieurs justifications ; bien sûr en premier lieu à l'association historique de la comptabilité à un auxiliaire privilégié du droit. Son rôle tout défini est alors de collecter les preuves qui pourront être opposées à tous tiers, dont en premier lieu l'administration fiscale en attestant l'existence des charges déductibles comptabilisées. Mais elle fait aussi référence à la place de la comptabilité dans le fonctionnement interne de l'entreprise, puisque réunir pour conserver pièces et factures conduit à démontrer l'existence d'un résultat, susceptible de donner lieu par la suite à la distribution de dividendes ou de rémunérations.

Il est alors à noter que même si comme nous l'avons souligné la manière d'appréhender la comptabilité au niveau macroéconomique a pu varier ; l'administration fiscale comme certaines parties prenantes de l'entreprise continuent d'attacher une grande importance à la conservation de ces pièces matérielles. Même un grand groupe européen appliquant les normes IFRS et recourant abondamment aux évaluations à base de projections de *cash-flows* se doit de conserver tous ces documents dont la collecte patiente écarte définitivement la comptabilité de la finance.

En plus de ces raisons historiques figure aussi le besoin souvent ressenti par les acteurs de l'entreprise de pouvoir se fier à des réalités saisissables sans recourir à des chiffres.

Par exemple, malgré la désuétude que représente cette pratique dans un monde dominé par des nouvelles technologies de l'information et de la communication sophistiquées, l'inventaire physique continue de perdurer exercice après exercice, parce qu'un inventaire permet d'attacher des observations, des perceptions directes à des chiffres dont l'abstraction nuit parfois à la compréhension de la situation de l'entreprise. Lors d'un inventaire physique que nous avons pu réaliser, nous nous trouvons ainsi dans un entrepôt contenant fauteuils et mobiliers de bureau dans le Nord de Paris, pour une journée de comptages avec le responsable comptable de l'un des établissements de l'entreprise cliente, multinationale du mobilier professionnel. Celui-ci nous confie alors :

« C'est vrai que c'est pénible d'être ici, de passer la journée à compter chaises par chaises ce qu'on a pour nos expositions sur Paris ; en plus dans cet entrepôt, même si cette fois c'est peut-être un peu mieux rangé que d'habitude ; ... mais au moins c'est utile. On est toujours avec les chiffres, nos feuilles Excel au bureau, et c'est bon de voir ce qu'il y a derrière les chiffres ; de constater qu'ils sont bien connectés à quelque chose ».

Ainsi, la matérialité de la comptabilité est pour beaucoup d'acteurs ce qui ne trompe pas sur l'activité d'une entreprise, notamment pour ses commissaires aux comptes.

Collaborateurs privilégiés des services comptables, leur revue annuelle des comptes n'est toujours que la sélection, par des méthodes d'échantillonnage, des pièces comptables conservées pour les confronter aux informations produites par l'entreprise dans ses différents états comptables. La pièce matérielle occupe alors une place centrale dans la résolution des désaccords sur les éléments intégrés ou non en comptabilité entre le service comptable de l'entreprise et ses commissaires aux comptes ; en apportant une preuve dont l'objectivité est suffisante pour les différents acteurs, elle permet à l'une ou l'autre des parties d'emporter au final la décision, et constitue le principal vecteur de la constatation d'ajustements.

Toute l'activité des services comptables et des comptables consiste encore en cette dynamique incessante, en ces allers et retours de la pièce comptable à l'état financier. Pour articuler cette collecte patiente de pièces matérielles et leur traitement afin d'établir les comptes, le travail quotidien s'appuie sur un ensemble de procédures, formant à leur tour des systèmes de gestion. A ce moment de l'activité du comptable commence le règne nébuleux de l'ERP, du progiciel de gestion intégrée dont les arcanes sont complètement absconses aux personnes chargées de l'utiliser jour après jour, mais dont le fonctionnement permet d'inventorier les différentes pièces collectées, de façon à permettre de les mobiliser si l'occasion l'exige.

En outre, comme il est bien évidemment impossible dans un grand groupe ou une grande entreprise à une seule personne de superviser l'ensemble de la production des états comptables, la division du travail trouve matière à s'appliquer à l'activité de ces services, en spécialisant chacun dans une tâche ou plus souvent dans le traitement exclusif d'une partie du bilan ou du compte de résultat.

Ainsi, pour rendre encore plus intelligibles nos réflexions, il nous a paru utile d'insérer ici une représentation schématique de l'organisation la plus fréquente d'un service comptable.

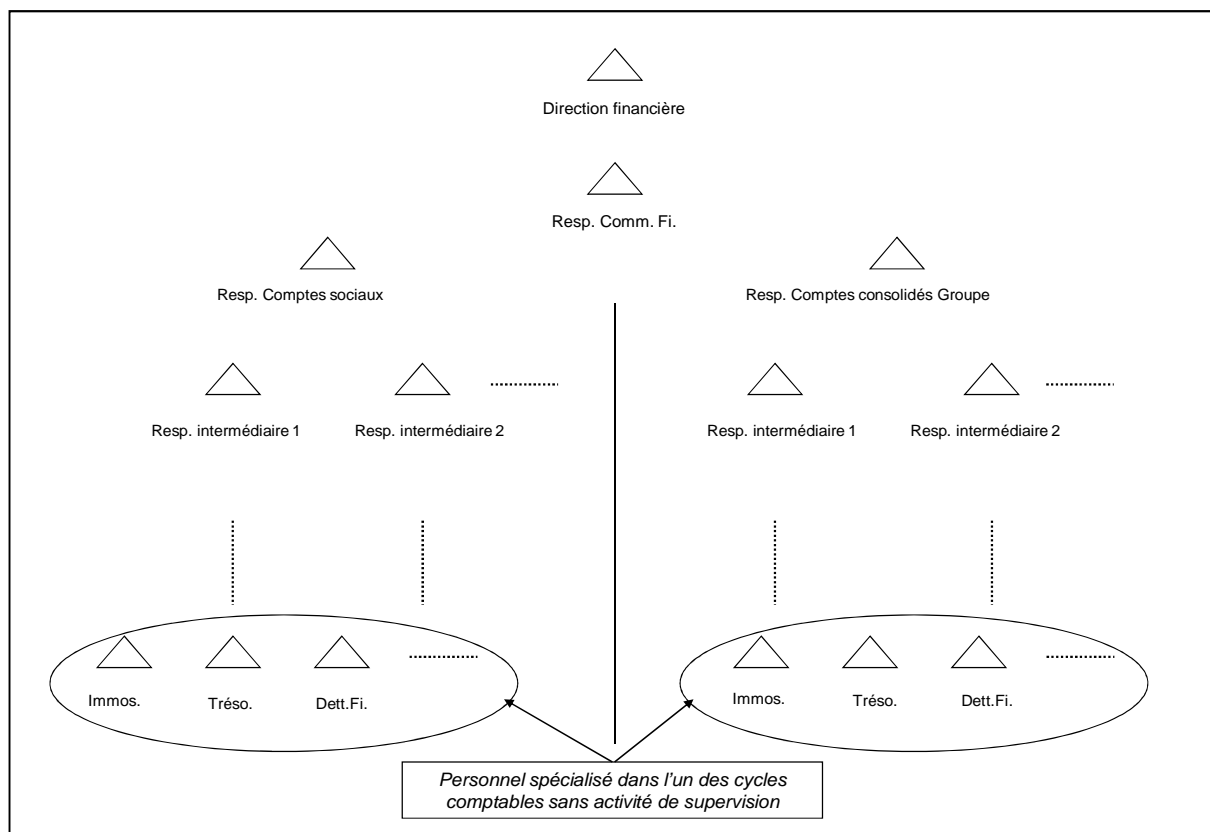


Figure 1 : Organisation type d'un service comptable dans un grand groupe d'entreprises

Comme l'illustre ce schéma, l'architecture type d'un service comptable se trouve être la suivante : une spécialisation horizontale des collaborateurs comptables, couronnée par un directeur ou manager, chargé d'assurer la coordination des différentes composantes du service et donc responsable de la production d'états financiers de qualité auprès de sa hiérarchie.

Il est à noter alors que le principe de spécialisation s'applique de la même manière entre services pour la production des comptes sociaux et des comptes consolidés. En effet, la production de ce jeu de comptes est le plus souvent la prérogative d'un service dédié, chargé de centraliser les informations provenant des différentes filiales consolidées et de donner corps à partir de celles-ci à des états financiers conformes aux normes internationales.

Cette description générale de l'architecture archétypale d'un service comptable pour une entreprise de taille importante aujourd'hui, offre donc un contraste saisissant avec nos développements précédents consacrés aux spécificités actuarielles de la comptabilité à la juste valeur, et tout particulièrement avec les évaluations complexes des normes IAS-IFRS. Quelles preuves matérielles collecter, catégoriser et finalement mobiliser à l'appui des évaluations actuarielles détaillées précédemment ? Quelles factures conserver, quelles pièces matérielles fournir aux commissaires aux comptes pour justifier la pertinence d'une estimation de *cash-flows* futurs ?

Evidemment, il semble particulièrement malaisé de vouloir réunir des éléments matériels à l'appui des évaluations complexes *mark to model* par exemple, qui en cela donnent raison à ceux qui comme Warren Buffet au cours de la crise financière l'associent plutôt à du *marking to myth*.

Le cas français est alors parfaitement instructif pour notre propos. Du fait de la coexistence de deux jeux de comptes différents pour les sociétés et groupes de sociétés, une dichotomie

fondamentale s'opère entre les services comptables d'une entreprise. D'une part les services en charge des comptes sociaux continuent de s'affairer sur la chorégraphie de pièces matérielles et papiers que nous venons de décrire ; tandis que d'autre part ceux en charge des comptes consolidés – jeux de comptes dérivant pourtant de différents comptes sociaux – s'attachent à une activité de coordinateur et de calculateur assez étrangère aux spécificités des travaux comptables précédents.

Cette coexistence de deux mondes professionnels assez différents nous permet alors d'apprécier avec toutes les nuances nécessaires les révolutions apportées par la comptabilité à la juste valeur, à travers l'avènement d'une comptabilité actuarielle largement immatérielle.

Encadré 1 : Deux mondes professionnels – extrait de la pratique comptable

La société TOPCO est spécialisée dans le négoce de matériaux électriques, dans l'énergie et la distribution d'outils électroniques. Elle correspond à un sous-pallier de consolidation dans un groupe multinational, et consolide une vingtaine de filiales pour la production de ses propres états consolidés.

Deux services distincts, séparés uniquement par un couloir dans les bureaux parisiens de l'entité, sont attachés respectivement à la production des comptes sociaux de l'entité d'une part, et à la production des comptes consolidés d'autre part ; dont les caractéristiques principales paraissent délimiter deux mondes professionnels.

Nous entrons dans l'espace alloué aux « comptables sociaux », il s'agit d'un *open space* classique, présentant néanmoins la particularité d'être structuré autour d'une étagère proche de la porte d'entrée, ponctuée de hiéroglyphes difficilement saisissables délimitant des boîtes de courrier. Les bureaux sont en cercle à côté d'elles, tant et si bien qu'une personne puisse sans difficulté réceptionner le courrier déposé, le transmettre à ses collègues, puis redéposer des documents destinés aux archives de l'entreprise dans les boîtes allouées à cet effet.

Les cinq collaborateurs présents sont en moyenne plutôt âgés, titulaires de diplômes comptables techniques. La plupart ont dépassé la quarantaine à l'exception d'une nouvelle arrivante qui s'occupe justement de l'affectation des pièces papiers reçues par le service. Ils sont habillés simplement, jean et chemise, pour les hommes comme pour les femmes à l'exception du responsable du service. Celui-ci appartient au même bureau mais bénéficie d'un espace privatif, grâce auquel il peut simplement s'isoler en fermant la porte qui le sépare de ses subordonnés. Lui ne s'occupe absolument pas du travail concret de collecte et d'archivage des pièces, mais coordonne les tâches allouées à ses différents subordonnés autant que les rapports du service avec ses interlocuteurs dans l'entreprise.

Sur l'une des arêtes de cet espace privatif avec l'*open space*, à une place où il est impossible de placer un collaborateur, figurent de multiples armoires, remplies de classeurs, contenant à leur tour un ensemble de pièces justificatives variées, alors que les classeurs de revue des comptes sont stockés eux dans le bureau du responsable comptable.

En face de ceux-ci est placé le « service conso ». Ses quatre membres sont plus jeunes, entrés plus récemment au sein de l'entreprise et n'ont pas connu d'autres postes au sein de l'organisation. Leurs expériences passées sont diverses, mais se rattachent toujours aux secteurs du conseil en système d'informations, du conseil en communication financière ou de l'audit. Ils portent chaque jour le traditionnel costume cravate pour les hommes, et le tailleur pour les femmes, serties de lunettes ou d'accessoires soigneusement arrangés.

Chacun des collaborateurs de cet *open space* est placé autour de bureaux centraux, arrangés de manière à ce que chacun ait en face de lui un collègue. Le responsable de la consolidation, ami de longue date de la directrice financière de TOPCO, est placé au milieu d'eux comme n'importe quel collaborateur et conserve des tâches opérationnelles dans la préparation des états consolidés.

Si ceux-ci comptent dans leur espace quelques armoires de rangement, c'est avant tout pour y entreposer des sorties ou impressions du système d'informations qu'ils utilisent seuls au quotidien pour l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Ceux-ci disposent en effet d'une interface spécialement conçue pour leur activité de consolidation des comptes. Les paramètres définis au niveau de la tête du groupe sont directement insérés et mis à jour par le logiciel, les données des sociétés filiales consolidées sont télétransmises au moyen de cette interface, de même que transmises en double sous forme agrégée – brochures, détails des annexes des comptes sociaux – aux membres du service consolidation.

Une part importante de l'activité de ces derniers consiste alors à rapprocher avant et pendant les périodes de clôture comptable, les documents agrégés aux valeurs intégrées par le système ; et à les compiler par la suite via cette interface numérique programmée pour l'exécution des différentes diligences et retraitements que nécessite la consolidation, pour former les comptes consolidés du groupe.

Au cours de l'une de nos vérifications des engagements hors-bilan du groupe, le responsable nous indique comment il a produit ces valeurs. Il précise que « *Sophie [l'une de ses collaboratrices, située en face de nous à cet instant] a passé deux semaines en décembre à rapprocher les montants du logiciel de consolidation avec les valeurs remontées par les filiales... – Oui, j'ai passé tout ce temps à faire des rapprochements avec des tableaux Excel pour chaque société, afin d'être sûre de moi ; ... parce que parfois avec le logiciel... il y a des écarts à cause des routines informatiques qui gèrent mal les formats dans lesquels les filiales peuvent exprimer leurs données. Donc on doit toujours vérifier les montants à partir des fichiers qu'elles nous envoient directement et pas se contenter des sorties du logiciel* ».

Le responsable de la consolidation assure le suivi de ces activités, en plus d'exécuter lui-même certaines des procédures prévues par le système, et surtout se voit en contact direct avec la direction financière afin de lui fournir tant les données utiles aux arbitrages financiers au niveau du groupe, que de transposer dans les comptes les ajustements réclamés par celle-ci.

L'activité des services comptables sur laquelle nous nous sommes attardés précédemment correspondant à celle des unités en charge des comptes sociaux des entreprises, tranche radicalement avec les tâches quotidiennes des services « conso ».

Afin d'établir les comptes consolidés d'un groupe de sociétés, ceux-ci ont davantage une activité de centralisateur de l'information et de coordinateur plutôt que celle d'un service comptable. Habitué à utiliser les différents progiciels chargés d'organiser et de stocker la multiplicité des chiffres comptables remontés par les filiales de l'entité, ainsi qu'à vérifier l'application des règles d'évaluation adoptées par tout le groupe – les taux d'actualisation retenus, les durées d'amortissement, les règles pour le calcul des provisions etc. – leur travail se trouve complètement dématérialisé, et consiste en un rôle procédural de calculateur et catalyseur d'informations à mille lieux de la collecte patiente des pièces comptables.

Par ailleurs, dans cette comptabilité des groupes, les écritures proprement comptables à enregistrer, du fait de la taille des groupes de sociétés et du nombre immense d'opérations sous-jacentes³ sont largement automatisées dans des progiciels de gestion dédiés aux grands types d'opérations. A l'instar du cas décrit dans l'encadré 1, un ERP se charge de l'importation des données relatives aux situations nettes des entreprises consolidées et calcule à partir de cette importation le total des capitaux propres du groupe. L'occupation principale de la personne en charge de ce poste bilanciel dans le service consolidation devient alors uniquement de contrôler les importations et calculs réalisés par le progiciel, de s'assurer en se rapportant aux comptes sociaux des filiales qu'il n'y a pas d'écart dans les données intégrées aux comptes consolidés à partir des comptes sociaux.

Toutes les tâches proprement comptables n'interviennent donc pas vraiment au niveau du service consolidation, mais s'opèrent soit en amont dans les filiales où les évaluations comptables sont réalisées, soit à travers l'activité automatisée des progiciels de gestion dont les algorithmes sont capables d'exécuter pour un nombre indéfini de lignes les mêmes routines de calcul. Ainsi comme l'on pouvait voir autrefois dans les usines récemment automatisées les contrôleurs des machines remplacer les ouvriers travaillant à la chaîne ; dans un service consolidation le contrôleur de processus décentralisés de calcul remplace la figure du comptable.

³ Il suffit pour s'en rendre compte de procéder à l'abstraction suivante : le nombre d'opérations à traiter en consolidation est égal au produit du nombre d'opérations par société et du nombre de sociétés consolidées.

Dès lors, l'obsolescence du comptable dans la comptabilité des groupes, et dans la comptabilité à la juste valeur qui ne laisse plus de place réelle à la collecte patiente des preuves et pièces comptables, nous semble apparaître clairement aux vues des points présentés précédemment.

Au cours de notre observation participante, il nous a été donné de travailler avec le directeur de la consolidation d'un grand groupe industriel. Loin de n'être qu'un manager éloigné des tâches opérationnelles, celui-ci présentait l'intérêt d'avoir conservé un nombre important de tâches dans la production des chiffres comptables intégrés aux états consolidés. Il fut alors intéressant de constater que celui-ci n'avait pas véritablement d'expérience comptable, mais qu'avant d'arriver dans ses fonctions, il était consultant dans une grande entreprise de conseil en informatique et systèmes d'informations.

La juste valeur n'accorde donc guère d'importance à la pièce matérielle et à l'évaluation comptable et ne laisse guère de place au comptable. L'actuaire, le statisticien, l'informaticien, et l'ingénieur sont ses acteurs, aux côtés du management et des stratèges qui fixent *in fine* les comptes consolidés des groupes.

La comptabilité à la juste valeur conçue comme une comptabilité actuarielle et prospective signe donc l'obsolescence du comptable, après avoir fait de l'éviction des grands principes de la comptabilité sa marque principale. De l'inutilité et l'obsolescence à la disparition pure et simple, il n'y a alors plus qu'un pas relativement aisé à franchir pour une organisation.

Du fait des différents mécanismes présentés précédemment, une part réelle de la production des chiffres comptables s'est ainsi trouvée externalisée avec l'avènement de la comptabilité à la juste valeur. Il nous faut à présent détailler ce point, afin de faire émerger avec une plus grande acuité de ces différents constats ce que nous nommerons dans nos réflexions suivantes la schizophrénie de la juste valeur.

2.3 Externalisation et dissonances

Les normes internationales en imposant la présentation d'un nombre important d'informations dépassant le strict champ traditionnel de la comptabilité ont multiplié les efforts nécessités par la présentation d'états financiers conformes aux normes.

Comme nous l'avons avancé précédemment, la plus grande part de ces exigences ne nécessite aucunement d'être réalisée par des personnels comptables, de telle sorte qu'elles gagnent souvent à être largement externalisées.

Une norme illustre à notre sens parfaitement cette externalisation aisée de la comptabilité actuarielle que constitue la juste valeur. La norme IAS 19 « Avantages de personnel » (UE 2008) impose aux groupes de sociétés de présenter dans leurs états financiers les montants que l'entité devra verser au titre des avantages du personnel, dont notamment toutes les indemnités futures de départ en retraite qu'elle aura à payer à ses employés.

Ici pointe clairement l'aspect actuariel et prospectif de la comptabilité à la juste valeur, puisque la prise en compte de ces éléments futurs permet bien d'obtenir une représentation économique des passifs de l'entreprise, passés, présents mais aussi et surtout futurs. De cette manière, tout investisseur est en mesure de vérifier que l'entité dans laquelle il décide

d'investir n'est pas exposée à moyen ou long terme à des difficultés économiques importantes du fait du versement de ces rétributions. Ces estimations ne consistant qu'en une somme de calculs actuariels, dont l'importance stratégique n'est pas primordiale car aisément estimable par tout tiers qui s'y intéresserait, ce sont pour beaucoup de groupes d'entreprises des cabinets extérieurs spécialisés dans l'actuariat qui s'attachent à la production de ces chiffres comptables.

Si l'on peut voir dans cette externalisation une ramification de la division du travail, cette modalité de production du chiffre comptable nous paraît devoir retenir notre attention au-delà de cette simple considération.

Au cours de notre observation participante, nous nous sommes trouvés confrontés au traitement de rapports d'actuaire pour les filiales consolidées d'un grand groupe industriel français, spécialisé dans la distribution de matériaux de construction. Conformément à l'organisation type d'un service consolidation que nous avons avancée précédemment, ces rapports sont tous repris et contrôlés individuellement, puis agrégés automatiquement par un progiciel dédié afin d'obtenir la valeur finale des engagements de retraite pour le groupe dans les états consolidés. Dans le groupe étudié, un même prestataire est chargé de l'estimation de ces engagements pour toutes les filiales du périmètre de consolidation et dispose des paramètres d'actualisation retenus par la société mère du groupe.

Pour toutes les filiales, le rapport d'actuaire se présente conformément à la version anonyme présentée en Annexe 1⁴. Aux vues de ce type de rapport, il est possible d'effectuer plusieurs remarques.

Tout d'abord, le caractère standardisé de cette information est une caractéristique frappante. Pour toutes les filiales intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe, une même structure de rapport est utilisée. Ceci peut s'expliquer tant par la volonté de l'actuaire de rationaliser sa production de chiffre, que par le dessein de rendre plus claire et accessible une information quantitative difficilement appréhendable à l'origine.

Deuxième élément, même s'ils font de manière récurrente référence aux normes comptables internationales, ces rapports n'ont rien de comptable. Ils suivent davantage la structure type d'une démonstration mathématique, en présentant en premier lieu l'axiomatique mobilisée, puis les caractéristiques de l'échantillon retenu, et enfin les résultats obtenus. Dès lors, il est parfaitement observable que les chiffres produits ne sont pas pour l'actuaire des évaluations comptables – au sens de nombres correspondant à des opérations définitives constatées et comptabilisées – mais bien à des estimations dont il s'agit de démontrer la pertinence.

En outre, le corps d'hypothèses mobilisées pour la réalisation des évaluations est très détaillé et très fourni. Ceci peut s'expliquer en grande partie par la volonté de l'actuaire d'explicitier au commissaire aux comptes les choix d'évaluation retenus, afin que ce dernier puisse par exemple mettre à l'épreuve la solidité des hypothèses retenues. Néanmoins, par la présentation de ces hypothèses détaillées, l'actuaire se présente toujours uniquement comme un calculateur au service de l'entreprise et à l'écoute du commissaire aux comptes.

Comme l'illustrent les passages que nous avons soulignés dans le texte présenté en Annexe 1, l'actuaire attribue toujours à un tiers la responsabilité des choix d'évaluation réalisés. Il se décrit comme le tributaire du management pour le calibrage du taux d'actualisation et de l'âge

⁴ Cf. Annexe 1, pp.37-38.

de départ à la retraite ; comme celui des normes comptables internationales pour l'élaboration de sa méthodologie de valorisation ; et enfin comme la « bouche du Droit » pour l'intégration des enjeux fiscaux sous-jacents à ces valorisations.

Cette production externalisée du chiffre comptable, relatif ici aux engagements de retraite, comme peut-être plus largement toute la production du chiffre laissée aux prérogatives d'expertises extérieures particulières, nous paraît alors révéler deux points importants dans la comptabilité à la juste valeur actuelle.

D'une part, la mise en œuvre des évaluations complexes à base de projections de flux de trésorerie passe, du fait de leur nature extracomptable par une délégation des activités de valorisation à des expertises particulières – actuaires, spécialistes des évaluations immobilières, financières etc. – présentées comme les plus à même d'estimer des engagements futurs difficilement modélisables⁵.

La présentation de calculs détaillés, comme l'illustre parfaitement le rapport d'actuaire type fourni en Annexe 1, tend alors à nous faire croire que la sophistication du calcul, que sa précision dans la modélisation de l'engagement complexe que l'on cherche à valoriser, est une représentation fidèle du phénomène économique qu'il cherche à figurer. Ce dernier point déjà identifié par Barth (2007 ; Power 2010, p. 200) prend alors une force supplémentaire lorsqu'une expertise étrangère, et nous pourrions dire nettement plus socialement prestigieuse que la connaissance comptable, est apposée à l'évaluation complexe de ces phénomènes. Le commissaire aux comptes et l'auditeur sont les deux sujets les plus apparents de cette illusion, puisque leurs interventions s'intéressent toujours à la vraisemblance des hypothèses calculatoires adoptées par l'actuaire et l'entreprise ; consistent en des vérifications poussées de la précision des calculs opérés (Power 2010), mais jamais en la mise à l'épreuve des fondements soutenant ces évaluations auxquelles les normes fournissent d'ailleurs une justification difficilement attaquable.

Afin d'illustrer ce dernier point, il nous a semblé pertinent d'attacher en Annexe 2⁶ de ce document, le flash de doctrine professionnelle d'un *Big* relativement à la mise à l'épreuve des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite pour la fin de l'année 2011. Il y apparaît clairement combien la méthodologie professionnelle de l'auditeur et du commissaire aux comptes est bien plus concentrée sur la vérification de l'exactitude du calcul, plutôt que sur ses fondements toujours spécifiques aux entreprises, et par conséquent difficilement saisissables.

Ainsi, l'externalisation de la production du chiffre comptable et son association à l'expertise calculatoire d'ingénieurs, d'actuaires et d'autres experts quantitatifs, paraît doter le management d'un argumentaire solide autant qu'implacable pour draper ses choix pourtant par nature arbitraires quant aux paramètres de valorisation retenus pour des engagements. L'externalisation des évaluations complexes à l'expert, en nous faisant croire que la précision

⁵ Compte tenu de la variabilité de l'activité économique, des différents cycles qui la caractérisent, et de l'univers « turbulent » (Emery et Trist 1965) dans lequel opèrent les firmes aujourd'hui, il nous paraît possible d'avancer que même l'évaluation d'engagements futurs de retraite – compte tenu des évolutions fréquentes de la législation, des doutes quant à la stabilité des paramètres d'actualisation retenus et des estimations des prestations réalisées – n'ont rien d'un calcul aisé.

⁶ Cf. Annexe 2 p.39.

d'un calcul est le synonyme de son exactitude et fondement, se trouve une marge discrétionnaire indubitable pour le management d'une entreprise, et en cela dote les normes internationales d'effets *a priori* inattendus. Il est possible effectivement d'avancer que les normes comptables internationales en exigeant par exemple la présentation des engagements de retraite futurs, mais aussi d'autres éléments non réalisés, arguaient davantage qu'elles cherchaient par ce biais à extraire ces opérations de la discrétion du management, pour une plus grande pertinence informationnelle des états financiers par la présentation obligatoire de ces éléments ; plutôt que de favoriser des présentations relativement biaisées ou déloyales de l'information comptable (Ronen et Yaari 2002).

En outre, il nous faut souligner que l'externalisation d'une partie de la production de l'information comptable, en favorisant l'irruption d'une gestion discrétionnaire des chiffres comptables par la légitimation de l'expertise calculatoire, tend également à introduire une déconnexion entre la pertinence interne et externe des évaluations comptables.

En effet, il est possible d'affirmer que si le management a besoin pour le pilotage des activités de l'entreprise de disposer d'une vue précise des conséquences financières d'engagements futurs, il aura davantage recours à des informations spécifiquement réalisées en interne à cet effet, pour lesquelles il dispose d'une connaissance exhaustive des modalités qui ont servi à les produire, plutôt qu'à une information standardisée à des fins de communication externe par une société d'actuaire étrangère à l'entreprise.

Par ailleurs, si l'entreprise externalise une partie de la production de ses chiffres comptables, ce peut être aussi comme dans le cas des engagements de retraite, parce qu'elle ne dispose pas des expertises nécessaires en interne pour la valorisation de ces éléments. Dans ce cas, la divergence entre la pertinence des états financiers pour le pilotage de l'activité de l'entreprise et son utilité pour sa communication avec les parties prenantes extérieures à son fonctionnement, ne peut s'en trouver qu'accrue.

Tous ces éléments nous paraissent en conséquence nourrir ce que nous nommions précédemment une dissonance introduite par les valeurs de modèle, et établissant *in fine* une certaine schizophrénie de la comptabilité à la juste valeur.

En rendant obsolète la figure du comptable dans la production des états financiers ; en ouvrant de plus la possibilité d'une externalisation de la conception des chiffres comptables pour des raisons tant techniques que politiques ; les modèles d'évaluation interne participent au brouillage des fins pour lesquelles l'information comptable est établie. La production d'états financiers utiles pour la communication extérieure peut se trouver alors contradictoire avec celle d'états comptables pertinents pour le pilotage en interne de l'activité de l'entreprise. De même, la production d'une information comptable calibrée pour la communication institutionnelle, qui n'aurait qu'une pertinence pour les besoins de pilotage de l'activité en interne, place davantage les états financiers comme des outils rhétoriques pour les dirigeants d'entreprise vis-à-vis de l'extérieur, plus que comme de purs systèmes de gestion retraçant scrupuleusement l'activité de la firme sur un exercice. L'information comptable n'est alors plus contrairement à ce que l'opinion doxatique laisserait penser, un moyen de réduire les asymétries d'informations entre les différentes parties prenantes de l'entreprise dans le cadre d'un conflit d'agence latent (Charreaux 2000) ; mais devient au contraire un signal de la firme vers et pour l'extérieur.

Avec ses évaluations complexes, et conformément à nos développements précédents, l'information comptable devient davantage un nouveau flux d'informations, une nouvelle variable impactant la répartition de l'information entre les différentes parties prenantes externes et internes, tant susceptible d'accroître les asymétries informationnelles que de les réduire.

Par conséquent, il nous faut désormais détailler que la comptabilité à la juste valeur, en s'affirmant tant comme un signal – à travers sa nature de comptabilité actuarielle prospective – que comme un support informationnel – par sa concomitance historique avec les besoins de pilotage des différentes parties de l'entreprise – s'expose aux incertitudes et flous d'une nature double.

C'est à partir de ces derniers éléments que nous démontreront que la comptabilité à la juste valeur représente davantage une opportunité pour les préparateurs des comptes qu'une contrainte déduite des exigences financières, tant pour le règlement de situations conflictuelles en interne que pour l'entretien des marges discrétionnaires de la direction face à son actionnariat.

3 Une comptabilité schizophrène : une opportunité pour le normalisateur et les préparateurs de comptes

La comptabilité à la juste valeur en tant que comptabilité actuarielle correspond à une mue conceptuelle déduite des transformations de nos économies, dissonante des conditions de sa pratique, comme nous l'avons mis précédemment en évidence.

Nous montrerons dans cette partie comment la comptabilité à la juste valeur s'avère un mode de représentation comptable capable de résoudre des antagonismes au sein des entreprises en intégrant à moindre coût les attentes des parties prenantes (3.1), et qu'elle correspond de ce fait à un système comptable permettant davantage de gestion discrétionnaire des états comptables par les directions, en incarnant un supplément d'informations auquel n'est pas associé un surcroît de transparence (3.2).

3.1 La juste valeur : une opportunité pour un *preparer* conçu comme multiple

Même si pour l'IASB, il n'existe qu'un *preparer*, qu'un unique préparateur des comptes, l'entreprise, la complexité difficilement saisissable de l'économie révèle en réalité différents types de *preparers* ou ce que nous nommons un *preparer* multiple. Tout colloque réunissant en un même jour et lieu une assemblée de praticiens de la comptabilité de différents secteurs, et de diverses entreprises, suffit pour constater combien la catégorie des *preparers* inventée par le normalisateur comptable est une réalité en vérité hétérogène – comme son corollaire celle des *users* d'ailleurs – formée d'une multiplicité de besoins et donc de *preparers*.

En considérant à titre d'illustration la question de la représentation comptable de la performance, il devient possible de constater combien pour un même décideur d'une entreprise, autant que pour différents services d'une organisation, un même chiffre comptable

peut et doit avoir une réalité multiple. Un taux de rentabilité, un « *RoI* » ou un « *RoE* » par exemple, selon qu'il est utilisé par un manager, un contrôleur de gestion, ou un président directeur général, aura des utilisations ainsi que des significations multiples. En s'attachant à l'étude des travaux quotidiens d'un service de consolidation et d'un service comptable en charge des comptes sociaux, il est possible de distinguer combien pour les premiers un taux de rentabilité sera plutôt une valeur de référence – ou *benchmark* en anglais – pour laquelle il faudra s'assurer que les taux d'actualisation ou de rendement retenus par les filiales correspondent, alors qu'il représentera davantage pour le second service un ratio financier à l'importance comptable plus discutable que sa pertinence opérationnelle.

Ces différences de représentation et de signification au sein d'une même organisation, entre des services mêmes proches et indépendants, deviennent de fait les vecteurs de nouvelles interactions sociales, du fait des caractéristiques de la pratique de la comptabilité à la juste valeur mises en évidence dans la partie précédente.

Par exemple, au cours de notre observation participante dans une grande entreprise industrielle française spécialisée dans le bâtiment, il nous a été donné d'observer plusieurs éléments intéressants dans cette perspective. L'entité développant de nombreux logiciels et progiciels de gestion en interne afin de faciliter l'activité et le pilotage de ses opérationnels ayant à opérer des déplacements en clientèle dans toute la France ; à la fin de l'exercice 2011, le groupe enregistrait une augmentation significative de ses immobilisations incorporelles et en cours de production. La Direction du groupe a par conséquent manifesté son souci d'observer une concrétisation comptable, palpable, communicable de ces dépenses immobilisées plus importantes, dont seul l'impact défavorable sur la trésorerie du groupe était en l'état notable, mais dont les retombées en termes d'avantages économiques pour l'entité restaient non perceptibles.

Il apparaît clairement dans ce cas que la réalité du chiffre comptable est multiple pour un *preparer*. Lorsque les préparateurs quotidiens des comptes, c'est-à-dire les services comptables, se préoccupent du caractère immobilisable ou non des dépenses engagées au cours de l'exercice ; le management et la direction d'entreprise aspirent davantage à ce que transparaissent les opportunités économiques sous-jacentes à l'engagement de dépenses d'investissement dans les comptes.

Les évaluations actuarielles de la juste valeur se posent dans cette perspective, par l'étendue de leurs applications possibles, comme l'arbitre idéal pour réconcilier les vues parfois contradictoires des préparateurs des comptes.

Leur capacité à résoudre des antagonismes dans la préparation des comptes paraît évidente dans l'exemple qui vient d'être présenté. Les services en charge du développement des logiciels, en recourant à des modèles d'évaluation interne et des projections de *cash flows* à partir de techniques actuarielles, en élaborant des valorisations des avantages économiques sous-jacents à ces dépenses peuvent avec le relais des enregistrements comptables justifier le bien fondé de projets dont ils connaissent plus précisément que la direction les vertus opérationnelles. Ou encore, en permettant de comptabiliser à l'actif des plus-values latentes par l'évaluation à la juste valeur des logiciels produits grâce à des projections de *cash-flows* favorables, la comptabilité à la juste valeur pourrait intéresser les dirigeants de l'entreprise en

leur permettant de s'appuyer par exemple sur un actif plus important pour la réalisation à moindre coût d'acquisitions d'entreprises à l'avenir⁷.

Ce type d'observations qui peuvent être complétées, diversifiées ou répliquées dans toute grande entreprise, nous conduit à constater un élément important dans la lignée de nos réflexions précédentes.

Si la comptabilité à la juste valeur parvient à réconcilier des vues antagonistes ou contradictoires entre différentes parties au sein de l'entreprise, c'est pour beaucoup comme l'esquisse le cas présenté, parce qu'elle s'accompagne de nouvelles marges discrétionnaires ; ou plus précisément, parce qu'elle crée dans son sillage de nouvelles zones d'incertitude (Crozier 1964 ; Crozier et Friedberg 1976) au sein des organisations.

En consistant toujours en une certaine abstraction de l'activité présente mais surtout future de l'entreprise, la comptabilité actuarielle des modèles d'évaluation interne se trouve un système d'informations plus asymétrique en interne dans les entreprises que ne l'était le modèle comptable traditionnel. En reposant dès son initiale sur des techniques formalisées plus ou moins complexes, sur une axiomatique non triviale, et sur des hypothèses nombreuses ; elle déséquilibre *ex ante* la répartition de l'information entre ses experts et ses non-initiés dans l'entreprise ; lorsque le registre des opérations passées de l'entreprise ne présente qu'une asymétrie informationnelle *ex post*, déduite des conventions et arrangements de l'enregistrement comptable.

Par conséquent, la comptabilité à la juste valeur, en se faisant le vecteur de marges discrétionnaires nouvelles pour les préparateurs des comptes, représente également dans cette perspective un *slack* (Cyert et March 1963), c'est-à-dire tant un moyen d'absorber les chocs extérieurs (Meyer 1982) déduits des attentes des utilisateurs des états financiers, qu'une manière d'organiser les changements et les conflits internes (Zajac et al. 1991).

Même si elle se trouve largement étrangère aux traditions conceptuelles de la comptabilité ; même si elle consiste comme nous l'avons précédemment mis en évidence pour beaucoup en l'obsolescence progressive du comptable ; en incarnant une rupture avec la pratique comptable traditionnelle néanmoins vecteur d'opportunités organisationnelles, la comptabilité à la juste valeur consiste bien en un transfert de ressources dans l'organisation, susceptible de faire accepter son caractère extra comptable. Selon les marges discrétionnaires qu'elle peut apporter aux différentes parties du processus de construction des comptes – les services en charge des comptes sociaux, les « services conso », les services chargés du contrôle interne, ou encore la direction financière et la direction générale etc. – elle rend imprévisible et ambivalent l'impact des évaluations complexes sur la qualité de la communication financière.

Les différents besoins des préparateurs des comptes peuvent y trouver toute leur expression, ou au contraire se voir niés. Les comptes produits sont alors tout aussi susceptibles de laisser transparaître davantage d'incompréhensions et de conflits entre opérationnels, direction générale et fonctions supports, que de favoriser au contraire l'adoption d'un langage commun autour de la notion de *cash-flow*.

⁷ En effet, un total actif plus important se traduit toutes choses égales par ailleurs dans un rapprochement d'entreprises, par une parité d'échange plus favorable pour une entreprise faisant l'acquisition d'une autre entité.

Si nous avons vu dans cette partie que les évaluations complexes en impactant les différents besoins des préparateurs de comptes, reconfigurent les relations entre les différents services et acteurs attachés à la production des chiffres comptables, par la création de nouvelles zones d'incertitude, il ne nous faut pas négliger que la figure du *preparer* conserve celle de l'*user* pour corollaire inséparable.

Là encore, l'avènement d'une comptabilité actuarielle et prospective redessine nettement la relation d'agence existant entre les détenteurs du capital et les préparateurs des comptes, comme il nous faut le détailler à présent.

3.2 La juste valeur : une opportunité pour les *preparers* face aux utilisateurs des états financiers

Dans la droite lignée de la théorie de l'efficience des marchés de Fama (1965), la comptabilité semble considérée par la communauté financière comme un moyen privilégié de parfaire l'information sur les marchés de capitaux. En effet, pour Fama (1965) un marché est efficient lorsque le prix d'un actif est égal à sa valeur fondamentale, telle que l'on peut la déterminer sur la base de toute l'information disponible.

En retraçant les activités passées d'une entreprise, en décortiquant selon une diversité d'agrégats sa performance et en explicitant de ce fait une partie de l'information privée des managers et dirigeants tant pour les actionnaires existants que pour les futurs – les apporteurs de capitaux – les états financiers sont présentés comme un moyen au service de l'efficience « forte » des marchés, en diminuant le nombre d'informations privées utiles pour prévoir l'évolution future du prix d'un actif.

Dans cette perspective, l'information comptable est présentée comme un vecteur de réduction de l'asymétrie d'informations fondamentale structurant la relation d'agence entre les dirigeants d'entreprise et les apporteurs de capitaux, puisqu'un marché efficient est un marché dans lequel le conflit d'agence se trouve par définition réduit ou inexistant.

Si nous ne contestons pas que cet argument puisse s'appliquer à une comptabilité à la juste valeur conçue comme une comptabilité de marché, ou même au système comptable traditionnel au coût historique, puisque ces deux systèmes retracent chacun à leur manière l'activité d'une entreprise en des termes certains ; il ne nous semble pas possible d'ajouter à cette catégorie la comptabilité actuarielle de la juste valeur.

Comme nous l'avons mis en évidence dans nos raisonnements précédents, la juste valeur comme comptabilité actuarielle et prospective ne révèle pas de l'information privée, elle n'est pas la représentation fidèle d'opérations certaines à l'existence objective. Elle est davantage un système de valorisation de l'inconnu, du futur ou du non monétaire, du temps et du risque de l'activité économique ; elle est plutôt un système d'estimation qu'un ensemble d'évaluations comptables, et doit être comprise en ceci autant comme une modalité de la représentation comptable, que comme un signal informationnel lui étant très étranger.

L'impact de la comptabilité à la juste valeur sur la qualité de la communication financière, c'est-à-dire sur son caractère plus ou moins asymétrique et discrétionnaire, est alors tout à fait complexe et ambivalent. A cet égard, le caractère paradoxal et souvent contradictoire, des nombreux travaux de recherche s'étant consacrés à l'impact de la comptabilité à la juste valeur sur la qualité de la communication financière (Barlev et Haddad 2007 ; Landsman

2007 ; Zeff 2007 ; Carmona et Trombetta 2008 ; Jeanjean et Stolowy 2008 ; Laux et Leuz 2009 ; DeFond et al. 2011 ; Jones et Finley 2011), entre pleinement en cohérence avec nos réflexions précédentes.

Tous illustrent que la comptabilité à la juste valeur étant un signal informationnel, c'est-à-dire le vecteur d'informations n'ayant pas trait à des réalités constatées de l'activité de l'entreprise ou uniquement destinées à altérer l'image que peut avoir l'entité et son management vis-à-vis de l'extérieur, en plus d'un système retraçant les opérations passées certaines, elle reconfigure plus qu'elle ne résout le conflit d'agence entre préparateurs et utilisateurs des comptes. Ainsi, en constituant un système d'estimations actuarielles et prospectives, la comptabilité à la juste valeur peut même constituer une marge discrétionnaire nouvelle pour les dirigeants d'entreprise dans le jeu de la communication financière (Landsman 2007).

Comme le signalent la diversité infinie des projections de *cash flows*, des horizons d'investissement paramétrés pour justifier les différents taux d'actualisation appliqués ou de l'ensemble des paramètres que l'on peut intégrer à des modèles d'évaluation interne ; en distinguant selon une logique obscure ou mouvante les différentes unités génératrices de trésorerie retenues pour catégoriser l'actif de l'entreprise ; ou plus globalement en valorisant des éléments inconnus ou futurs, les évaluations complexes dotent les préparateurs de comptes d'une latitude *a priori* plus importante pour l'élaboration des états financiers.

De cette manière, les dirigeants d'entreprise peuvent user de l'information comptable comme d'un signal économique malléable, susceptible de servir au mieux leurs intérêts. Mais dans le même temps, les évaluations de modèle peuvent aussi s'avérer dans certains cas des moyens d'obtenir une information comptable moins dépendante des préparateurs. Si ceux-ci utilisent leurs comptes consolidés pour coordonner les activités de l'entreprise et assurer son pilotage, ils n'ont alors *a priori* aucun intérêt à fabriquer et user de manière discrétionnaire de l'information comptable, tant elle devient nécessaire à la conduite de leur organisation et à la réalisation de leurs objectifs.

La comptabilité des évaluations complexes, du fait de sa double nature de système de gestion et de signal économique, peut donc être tour à tour, selon les circonstances, les secteurs, les acteurs ou les routines organisationnelles, un multiplicateur ou un diviseur des coûts d'agence singularisant la relation informationnelle entre les dirigeants et les propriétaires de l'entreprise. Néanmoins, il sera toujours impossible pour des investisseurs institutionnels, pour des utilisateurs des états financiers, de savoir avec précision si les états comptables à la juste valeur qui leurs sont présentés correspondent à des documents utilisés par le management de l'entreprise pour piloter son activité.

Encadré 2 : Extrait de la pratique des évaluations complexes – la comptabilité à la juste valeur au service des préparateurs de comptes

Lors de l'une de nos interventions à la fin du mois d'avril 2012, nous sommes appelés en tant qu'auditeur dans l'équipe en charge de la revue des comptes annuels de la société TOPCOM, entité à la tête d'un grand groupe d'entreprises du secteur des télécommunications, communications et médias, employant plus d'une dizaine de milliers de personnes.

Plus de quatre mois après la fin de l'exercice comptable, les comptes sociaux de la société mère comme les comptes consolidés du groupe n'ont toujours pas été certifiés, ni même complètement audités, du fait d'une actualité chargée et du changement des systèmes d'informations comptables de l'entreprise à la fin de l'année. Il s'agit de l'année du renouvellement des mandats des deux cabinets commissaires aux comptes.

Après une semaine d'intervention à laquelle nous avons participé, qui faisait suite à plus de deux mois continus d'intervention pour le cabinet d'audit et les co-commissaires avec lesquels nous intervenions, les comptes sociaux de la société mère prennent une forme plus aboutie.

Toutefois, les services comptables rechignent à nous donner des versions des brochures contenant l'intégralité des états consolidés ainsi que leurs notes annexes, et ce même pour des formats temporaires.

Après de multiples sollicitations de la part des managers conduisant la mission de revue des comptes annuels, le responsable comptable s'introduit dans notre petite salle de travail précaire et sans fenêtre, ferme la porte et nous confie :

« Voilà, c'est du off, mais je peux pas vous donner les brochures ou les annexes parce que la direction a appelé la direction financière, et il est absolument hors de question que le groupe affiche un résultat trop positif. Donc je peux pas vous donner officiellement les documents, parce qu'il nous faut faire disparaître jusqu'à 8 à 10 millions d'euros, selon les effets de l'imposition différée sur le calcul des résultats du groupe, afin d'annuler le résultat conso que l'on a pour l'instant.... Mais bon, si vous promettez que M.Dupont [le directeur financier du groupe] ne le voit pas, je peux vous passer nos premières versions avant l'ajustement afin que vous preniez de l'avance sur votre audit ; enfin si ça vous intéresse. »

Nos managers répondent chacun par l'affirmative. Nous obtenons une première version des états consolidés où figure effectivement un résultat consolidé proche de 10 millions d'euros pour l'exercice. Les discussions informelles des managers et associés de la mission pour les deux cabinets commissaires aux comptes se nouent autour de la question de savoir où la comptabilité parviendrait à trouver le moyen de faire disparaître ce résultat consolidé ; et les équipes d'auditeurs continuent leur revue, en prenant un soin réel à dissimuler sous une série de classeurs ou sous nos ordinateurs portables les versions « off » des états financiers à chaque passage dans notre salle de travail d'un membre de la direction financière.

Une semaine plus tard, nous sommes maintenant presque à la mi-mai, la direction financière et la comptabilité ont arrêté les « ultimes ajustements » à passer sur les états financiers du groupe. Le directeur financier en personne se présente dans notre salle de travail et nous indique :

« De manière à anticiper au mieux les réflexions que je suis certain que vous ne manquerez pas de nous faire au cours du prochain comité d'audit, nous avons décidé de passer des dépréciations sur certains actifs. Tout d'abord sur les justes valeurs de certains des programmes de notre catalogue, 4 millions sur le 'Bourg italien', 0,5 million sur un composant de notre 'Pêche et mer' ; et enfin 4 millions sur la juste valeur de nos installations d'émission mises en place il y a quelque temps dans le cadre de notre programme d'investissements groupe. Les avantages économiques futurs attendus pour ces éléments ne nous paraissent plus au niveau des valeurs actuellement dans nos états consolidés, et nous préférons le prendre en compte avant que vous nous le demandiez.

- Ah, d'accord, très bien. Bon nous regarderons cela. Et vous ne manquerez pas de nous donner le détail des éléments permettant de justifier ces pertes de valeur ? répond un des managers de la mission.

- Je pense très sincèrement que vous devez déjà en avoir beaucoup... mais ; bien sûr, nous vous donnerons tous les éléments pour la documentation de vos travaux. »

La direction financière communiqua ainsi plusieurs semaines après cette conversation tous les éléments permettant de « documenter » cette décision, sans qu'il soit possible d'en mettre le fondement réel à l'épreuve par les commissaires aux comptes.

A l'issue de notre observation participante, nous constatons que les résultats publiés par Topcom étaient finalement supérieurs de 1 million d'euros à ceux annoncés lors de notre intervention, résultat probable de l'intervention des commissaires aux comptes auprès de la direction financière.

Par conséquent, la comptabilité à la juste valeur, par sa double nature, constitue toujours une opportunité pour les préparateurs de comptes plus qu'un mode de représentation comptable au service exclusif de ses utilisateurs.

Les valorisations établies à partir de projections de *cash flows* représentent de nouvelles informations, mais non nécessairement la révélation de données autrefois privées ayant trait à l'activité. Elles constituent davantage un nouveau signal informationnel, dont la conséquence n'est pas nécessairement une amélioration de la transparence de la communication financière. De plus, la juste valeur en faisant potentiellement des comptes un outil de pilotage par son caractère prospectif, dotent les états financiers d'une intangibilité plus importante *a priori*

pour les utilisateurs des comptes, alors que rien n'oblige en réalité les préparateurs des comptes à l'utiliser comme un instrument de gestion.

Contrairement à ce que proposent les études positivistes s'attachant à percevoir l'impact des normes comptables internationales, de la *fair value accounting*, ou de tout système comptable sur la qualité de l'information et de la communication financières, nous constatons ici que l'ensemble des possibles dans la relation d'agence caractérisant la préparation des comptes ne permet pas d'obtenir des travaux conclusifs, dès que ces derniers adoptent une perspective purement macroscopique ou microscopique. Nous voyons bien qu'en reconfigurant totalement les caractéristiques de la relation d'agence entre *preparers* et *users*, en rendant ambivalente toute option normative visant à réduire les coûts d'agence comme nous l'avons décrit précédemment, la comptabilité à la juste valeur rend indispensable d'appréhender la communication financière sous toutes ses dimensions, macro, méso et microscopiques, par l'observation directe de ses modalités de mise en œuvre.

4 Discussion et conclusion

La contribution de cet article est double : tout d'abord, il souligne en quoi la comptabilité à la juste valeur représente une exploitation habile du contexte macroéconomique par le normalisateur comptable pour la revalorisation de l'importance de la comptabilité dans la communication financière ; en plus de démontrer que le souci constant de sophistication de la comptabilité à la juste valeur crée de nouvelles zones d'incertitude pour la préparation des comptes des groupes. Enfin, il convie à s'interroger sur la redéfinition des responsabilités de chacune des parties de la communication financière, dans la production d'états comptables transparents et sincères.

Comme nous l'exprimions dans notre première partie, le déplacement de notre conception de la valeur vers des acceptions plus incorporelles ou financières, c'est-à-dire immatérielles, s'est traduit par l'avènement de la comptabilité à la juste valeur, censée permettre par ses évaluations complexes et projections de *cash flows* une représentation plus fine de la réalité économique. Cette sophistication de la norme et par conséquent de la technique comptable fait désormais de plusieurs de ses composantes – l'évaluation des engagements de retraite évoqués dans cet article, mais aussi des instruments financiers etc. – l'apanage de spécialistes des techniques d'évaluation ou d'exégètes plus proprement comptables susceptibles de décrypter à travers les textes des normes les méthodes de valorisation qu'il convient d'appliquer pour la production des comptes consolidés.

Dans le même temps, la pratique comptable non externalisée aux soins de prestataires spécialistes des méthodes de valorisation, et tout spécialement la consolidation comme nous l'avons mis en évidence, ressemble surtout à la coordination et à la compilation d'informations, à travers la gestion d'interfaces numériques spécialement conçues pour ces tâches, mais dont le fonctionnement en pratique peut varier selon les circonstances dans lesquelles elles sont utilisées, et selon la proximité des services de consolidation avec leur direction financière.

Ainsi, il pourrait être intéressant de prolonger nos réflexions, au moyen des cadres théoriques pertinents, sur l'analyse des rapports du praticien de la consolidation à ces outils, dont les

arcanes parfois seulement saisissables par l'expert peuvent créer les conditions d'interactions chaotiques propres à donner corps à des normes aux conséquences potentiellement différentes de celles attendues par le normalisateur comptable. Dans cette perspective directe, il deviendrait possible d'apprécier plus finement dans quelle mesure la sophistication technique introduite par la comptabilité à la juste valeur revêt davantage une importance rhétorique que conceptuelle pour la communication financière.

Nous avons rappelé combien l'actualisation de *cash flows* dans ses applications comptables historiques précédant la juste valeur – notamment la décision d'investissement (Pezet 1996, 1997, 2000) – pouvait s'avérer une rhétorique de la persuasion dans les organisations. L'étrangeté des évaluations complexes avec les caractéristiques principales de la pratique comptable, ainsi que la non transposition de la filiation conceptuelle des normes avec la science économique dans la pratique comptable, font de la mue conceptuelle accomplie par la comptabilité à la juste valeur avec le modèle comptable traditionnel une opération rhétorique, entre l'entreprise et ses parties extérieures, investisseurs présents ou potentiels.

En adoptant les traits d'une discipline financière par l'éviction pure et simple ou le cantonnement au second plan de son ascendance comptable ; en incarnant un mode de représentation actuariel du risque, de la temporalité et de l'immatérialité des sources de valeur contemporaines ; la comptabilité à la juste valeur est parvenue à constituer un nouveau signal informationnel plus qu'une manière de réduire les asymétries d'informations dans la communication financière.

Loin d'être alors la conséquence de l'irruption de la finance dans la comptabilité, elle constitue davantage une innovation ayant permis au normalisateur comptable international de s'affirmer dans le contexte actuel, en plus de constituer une véritable opportunité pour les préparateurs des comptes, en leur permettant par sa nature actuarielle d'échapper aux exigences plus coercitives des apporteurs de capitaux en matière d'informations financières.

Si nous voyons mieux à la lueur des points développés précédemment en quoi la comptabilité à la juste valeur constitue une opportunité pour le normalisateur comptable, comme pour les préparateurs des comptes ; il convient de ne pas négliger selon un point de vue macroscopique l'importance de ce mode de représentation comptable pour la régulation financière, autant que pour la gouvernance des entreprises.

En effet, en ne permettant plus par sa scientificité nouvelle et son caractère prospectif de proposer une représentation tangible de l'activité d'une entreprise et de ses résultats, à défaut d'une représentation véritablement objective ; en n'imposant plus une méthodologie de valorisation donnée pour les différents objets de la représentation comptable, de même qu'en contraignant les commissaires aux comptes ou auditeurs dans la mise à l'épreuve des fondements des compromis de valorisation établis par les directions d'entreprise ; la comptabilité à la juste valeur par son caractère actuariel et prospectif pose d'une manière nouvelle la question de la responsabilité des parties de la communication financière dans la transparence et la sincérité de celle-ci.

Si comme nous l'avons mis en évidence, l'expertise du spécialiste ou de l'actuaire est soumise en pratique aux directions du management de l'entreprise ; alors que pour cette dernière comme pour les normes, ce sont les spécialistes et leurs méthodologies qui

garantissent la qualité des valeurs produites et de la communication financière ; pendant que le commissaire aux comptes ne se voit que chargé de reproduire les valorisations réalisées ; il devient décisif de s'interroger sur la manière dont la norme comptable parvient encore avec la juste valeur, à créer les conditions de l'identification d'une responsabilité dans la production de l'information financière afin d'en assurer la transparence.

5 Bibliographie

- Abbott, A. (1988). *The system of professions*. Chicago, IL: Chicago University Press.
- Aghion, P., Howitt, P. (1998). *Endogenous growth theory*. Cambridge: MIT Press.
- Argyris, C. (1977). Double loop learning in organizations. *Harvard Business Review* (Sept/Oct): 115-125.
- Argyris, C., Schon, D. (1978). *Organizational learning*. Addison-Wesley.
- Barlev, B., Haddad, J. R. (2007). Harmonization, comparability, and fair value accounting. *Journal of Accounting, Auditing & Finance* 22 (3): 493-509.
- Barro, R., Sala-i-Martin, X. (1995). *Economic growth*. New York: McGraw Hill.
- Barth, M. (2007). Standard-setting measurement issues and the relevance of research. *Accounting & Business Research, Special issue: International Accounting Policy Forum*: 7-15.
- Baumol, W. J. (2002). *The free-market innovation machine*. Princeton University Press.
- Baumol, W. J. (2004). Entrepreneurial enterprises, large established firms and other components of the free-market growth machine. *Small Business Economics* 23 (1): 9-21.
- Baumol, W. J. (2005). Education for innovation : Entrepreneurial breakthroughs versus corporate incremental improvements. In *Innovation policy and the economy, volume 5*: NBER Books.
- Becker, G. (1993). *Human capital*. Chicago University of Chicago Press.
- Bierman, H. J., Smidt, S. (1993). *The capital budgeting decision. Economic analysis of investment projects*. New York: McMillan.
- Biondi, Y. (2006). The double emergence of the modified internal rate of return: The neglected financial work of duvillard (1755 – 1832) in a comparative perspective. *European Journal of the History of Economic Thought* 13 (3): 311-335.
- Biondi, Y., Glover, J. C., Jamal, K., Ohlson, J. A., Penman, S. H., Sunder, S., Tsujiyama, E., Wilks, T. J. (2011). Conceptuel issues in financial reporting. Working Paper Series.
- Bromwich, M. (2007). Fair values ; imaginary prices and mystical markets. In *The routledge companion to fair value and financial reporting*, Vol. 46-68 London: Routledge.
- Burchell, S., Clubb, C., Hopwood, A. G. (1985). Accounting in its social context: Towards a history of value added in the united kingdom. *Accounting, Organizations & Society* 10 (4): 381-413.
- Burlaud, A., Colasse, B. (2010). Normalisation comptable internationale : Le retour du politique ?. *Comptabilité - Contrôle - Audit* 16 (3): 153-175.
- Bush, T. (2012) Pourquoi l'IASB n'emploie-t-il pas un langage approprié ? In *Actes des deuxièmes états généraux de la recherche comptable*. Autorité des Normes Comptables, Paris.
- Carmona, S., Trombetta, M. (2008). On the global acceptance of ias/ifrs accounting standards: The logic and implications of the principles-based system. *Journal of Accounting and Public Policy* 27 (6): 455-461.
- Casson, P., Napier, C. (1997) In *Proceedings of the AOS conference on Accounting, Time and Space*, Vol. 1 Copenhagen, Denmark, pp. 299-337.
- Chambers, R. J. (1967). Continuously contemporary accounting- additivity and action. *Accounting Review* 42 (4): 751.
- Charreaux, G. (2000). Gouvernement d'entreprise et comptabilité. In *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit* (Ed, Colasse, B.). Economica.
- Cohen, D. (2006). *Trois leçons sur la société post-industrielle*. Seuil.

- Colasse, B. (2004). Harmonisation comptable internationale : De la résistible ascension de l'IASC/IASB. *Gérer et comprendre* 75.
- Crozier, M. (1964). *Le phénomène bureaucratique*. Paris: Seuil.
- Crozier, M., Friedberg, E. (1976). *L'acteur et le système*. Paris Seuil.
- Cyert, R. M., March, J. G. (1963). *A behavioral theory of the firm*. Prentice Hall.
- Daston, L. (1988). *Classical probability in the enlightenment*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- DeFond, M., Hu, X., Hung, M., Li, S. (2011). The impact of mandatory ifrs adoption on foreign mutual fund ownership: The role of comparability. *Journal of Accounting & Economics* 51 (3): 240-258.
- Ding, Y., Richard, J., Stolowy, H. (2008). Towards an understanding of the phases of goodwill accounting in four western capitalist countries: From stakeholder model to shareholder model. *Accounting, Organizations & Society* 33 (7/8): 718-755.
- El Mouhoub, M., Plihon, D. (2007). Finance et économie de la connaissance : Des relations équivoques. *Innovations* 25 (1): 9-43.
- Emery, F. E., Trist, E. (1965). Causal texture of organizational environments. *Human Relation* 18: 21-32.
- Epstein, G. A. (2005). *Financialization and the world economy*. Cheltenham & Northampton : Edward Elgar Publishing.
- Fama, E. (1965). Random walks in stock market prices. *Financial Analysts Journal* 21 (5): 55-59.
- Fama, F. E. (1996). Discounting under uncertainty. *Journal of Business* 4: 415-428.
- Foray, D. (2009). *L'économie de la connaissance*. La Découverte.
- Gaffikin, M. J. (1990). *Accounting methodology and the work of rj chambers*. New-York: Garland Publishing Inc.
- Gitman, L. J., Forrester Jr, J. R. (1977). A survey of capital budgeting techniques use by major u.S. Firms. *Financial Management (1972)* 6 (3): 66-71.
- Glaser, B. G., Strauss, A. L. (1967). *The discovery of grounded theory. Strategies for qualitative research*. New York: Aldine de Gruyter.
- Grossman, G. M., Helpman, E. (1989) In *Working paper N. 2809*. National Bureau of Economic Research.
- Guerrien, B., Benicourt, E. (2008). Is anything worth keeping in microeconomics. *Review of Radical Political Economics* 40 (3): 317-323.
- Hatchuel, A., Weill, B. (1992). *L'expert et le système, suivi de quatre histoires de systèmes-experts*. Paris: Economica.
- Hirshleifer, J. (1987). Investment decision criteria. In *The new palgrave. A dictionary of economics* London: MacMillan.
- Hopwood, A. G. (2009). Exploring the interface between accounting and finance. *Accounting, Organizations & Society* 34 (5): 549-550.
- Jeanjean, T., Stolowy, H. (2008). Do accounting standards matter? An exploratory analysis of earnings management before and after ifrs adoption. *Journal of Accounting & Public Policy* 27 (6): 480-494.
- Jones, S., Finley, A. (2011). Have ifrs made a difference to intra-country financial reporting diversity? *The British Accounting Review* 43 (1): 22-38.
- Jones, W. T., Smith, J. D. (1982). An historical perspective of net present value and equivalent annual cost. *American Historians Journal* 9 (1): 103-110.

- Krippner, G. (2005). The financialization of the american economy. *Socio-Economic Review* 3 (2): 173-208.
- L'Oréal. (2010). *Rapport semestriel juin 2010*. L'Oréal.
- Landsman, W. R. (2007). Is fair value accounting information relevant and reliable? Evidence from capital market research. *Accounting & Business Research*: 19-30.
- Laux, C., Leuz, C. (2009). The crisis of fair-value accounting: Making sense of the recent debate. *Accounting, Organizations & Society* 34 (6/7): 826-834.
- Le Manh, A., Ramond, O. (2011). Comment établir des normes comptables cohérentes et admises par les parties prenantes ? Une lecture critique du projet de révision du cadre conceptuel de l'iasb et du fasb. Actes du 32ème congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, 2011, 9-11 mai, Montpellier, France.
- Lincoln, Y., Guba, E. (1985). *Naturalistic inquiry*. New-York: Sage.
- Markowitz, H. (1952). Portfolio selection. *The Journal of Finance* 7 (1): 77-91.
- Meyer, A. D. (1982). Adapting to environmental jolts. *Administrative Science Quarterly* 27: 515-537.
- Miller, P. (1991). Accounting innovation beyond the enterprise: Problematizing investment decisions and programming. *Accounting, Organizations & Society* 16 (8): 733-762.
- Miller, P. (1998). The margins of accounting. *European Accounting Review* 7 (4): 605-621.
- Miller, P., Hopper, T., Laughlin, R. (1991). The new accounting history: An introduction. *Accounting, Organizations and Society* 16 (5-6): 395-403.
- Miller, P., Napier, C. (1993). Genealogies of calculation. *Accounting, Organizations and Society* 18 (7-8): 631-647.
- Miller, P., Rose, N. (1990). Governing economic life. *Economy & Society* 19 (1): 1-31.
- Mills, P. A. (1993). Accounting history as social science: A cautionary note. *Accounting, Organizations & Society* 18 (7/8): 801-803.
- Mintzberg, H. (1979). An emerging strategy of "direct" research. *Administrative Science Quarterly* 24 (4): 582-589.
- Morales, J., Pezet, A. (2010). Les contrôleurs de gestion, « médiateurs » de la financiarisation. Étude ethnographique d'une entreprise de l'industrie aéronautique. *Comptabilité - Contrôle - Audit* 16 (1): 101-132.
- Napier, C. J. (2006). Accounts of change: 30 years of historical accounting research. *Accounting, Organizations and Society* 31 (4-5): 445-507.
- Neimark, M., Tinker, T. (1986). The social construction of management control systems. *Accounting, Organizations & Society* 11 (4/5): 369-395.
- Nonaka, I., Takeuchi, H. (1995). *The knowledge-creating company*. Oxford: Oxford University Press.
- Omiros, G., Jack, L. (2008) In *BAA Annual Conference* Blackpool.
- Parker, R. H. (1968). Discounted cash-flow in historical perspective. *Journal of Accounting Research* 1: 58-71.
- Penrose, E. T. (1959). *The theory of the growth of the firm*. Basil Blackwell.
- Pezet, A. (1996). Une innovation majeure en gestion : L'actualisation et la rentabilité de l'investissement dans les années 1960. *Gérer et comprendre* 46.
- Pezet, A. (1997). The development of discounted cash flow and profitability of investment in france in the 1960s. *Accounting, Business & Financial History* 7 (3): 367-380.
- Pezet, A. (2000). *La décision d'investissement industriel. Le cas de l'aluminium*. Economica.
- Plihon, D. (2001). *Le nouveau capitalisme*. Gallimard : Dominos.
- Polanyi, M. (1966). *The tacit dimension*. London: Routledge & Kegan Paul.

- Porter, M. (1995). *Trust in numbers : The pursuit of objectivity in science and public life*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- Power, M. (2010). Fair value accounting, financial economics and the transformation of reliability. *Accounting & Business Research* 40 (3): 197-210.
- Ravenscroft, S., Williams, P. F. (2009). Making imaginary worlds real: The case of expensing employee stock options. *Accounting, Organizations & Society* 34 (6/7): 770-786.
- Richard, J. (2004). Fair value, le troisième stade du capitalisme comptable ? Le cas de la France. *Analyses et documents économiques* 95: 43-48.
- Rifkin, J. (2000). *The age of access : The new culture of hypercapitalism, where all life is a paid-for experience*. Tarcher.
- Ronen, J., Yaari, V. (2002). Incentives for voluntary disclosure. *Journal of Financial Markets* 5 (3).
- Saint-Gobain. (2011). *Rapport annuel 2010*. Saint-Gobain.
- Sanday, P. R. (1979). The ethnographic paradigm(s). *Administrative Science Quarterly* 24 (4): 527-538.
- Sangster, A. (1993). Capital investment appraisal techniques: A survey of current usage. *Journal of Business Finance & Accounting* 20 (3): 307-332.
- Tosetti, A., Behar, T., Fromenteau, M., Menart, S. (2001). Insurance: Accounting, regulation, actuarial science. *Geneva Papers on Risk & Insurance - Issues & Practice* 26 (2): 232.
- UE (2008) Journal officiel de l'Union européenne Règlement (CE) N°1126/2008 de la Commission du 3 novembre 2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil.
- Van Maanen, J. (1979). The fact of fiction in organizational ethnography. *Administrative Science Quarterly* 24 (4): 539-550.
- Walras, L. (1900). *Eléments d'économie politique pure*. Lausanne: F. Rouge.
- Walters, M., Young, J. J. (2008). Metaphors and accounting for stock options. *Critical Perspectives on Accounting* 19: 805-833.
- West, B. (2003). *Professionalism and accounting rules*. London: Routledge.
- Whitley, R. (1986). The transformation of business finance into financial economics : The roles of academic expansion and changes in U.S. Capital markets'. *Accounting, Organizations & Society* 11: 171-192.
- Wilson, A. (2011). How fair is still fair value ? In *Actes des premiers états généraux de la recherche comptable*. Paris: Autorité des Normes Comptables.
- Wise, N. W. (1995). *The values of precision*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- Yamey, B. S. (1967). Fifteenth and sixteenth century manuscripts on the art of bookkeeping. *Journal of Accounting Research* 5 (1): 51-76.
- Yamey, B. S. (2010). The market for Luca Pacioli's *Summa de arithmetica*: Some comments. *Accounting Historians Journal* 37 (2): 145-154.
- Zajac, E. J., Golden, B. R., Shortell, S. M. (1991). New organizational forms for enhancing innovation : The case of internal corporate joint ventures. *Management Science* 37 (2): 170-184.
- Zeff, S. A. (2007). Some obstacles to global financial reporting comparability and convergence at a high level of quality. *The British Accounting Review* 39 (4): 290-302.

6 Annexes

Annexe 1 – Exemple anonyme de rapport d'actuaire

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET CERTIFICATION.....	3
II. METHODOLOGIES D'EVALUATION.....	4
III. HYPOTHESES RETENUES.....	5
IV. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION VISEE PAR L'EVALUATION ACTUARIELLE AU 31/12/2011.....	9
V. RESULTATS DES EVALUATIONS DU REGIME DE RESTRAITE A PRESTATIONS DEFINIES AU 31/12/2011.....	11
VI. RESULTATS DES EVALUATIONS AVANTAGES ANNEXES AU 31/12/2011.....	15
ANNEXE 1 : REGIME DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES.....	18
ANNEXE 2 : REGIME D'AVANTAGES ANNEXES.....	19
ANNEXE 3 : COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX.....	20

III. HYPOTHESES RETENUES

1. Principes généraux suivis pour la sélection des hypothèses démographiques, économiques et financières

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2011 doivent être choisies en fonction de l'expérience réelle de la société et des conditions économiques en vigueur à la date d'évaluation dans le respect des principes de la Norme IAS 19 qui stipulent d'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques (telles que la rotation du personnel et la mortalité) et financières (telles que les augmentations futures des salaires, certains changements dans les régimes généraux et obligatoires). Les hypothèses financières doivent être basées sur les attentes du marché à la date de clôture de l'exercice au cours duquel des obligations doivent être réglées.

2. Tableau synthétique des hypothèses retenues

► Taux d'actualisation des engagements

Le taux retenu est de 4.75% (contre 4.15% pour 2010). Ce taux nous a été communiqué par le management de

► Age de départ à la retraite

Pour l'évaluation au 31/12/2011 en accord avec le management du groupe et les commissaires aux comptes, nous avons tenu compte de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

Pour les actifs, il est fonction de l'âge supposé de début de carrière et de la durée de carrière minimale nécessaire pour liquider ses droits à la retraite Sécurité sociale à taux plein.

Catégorie	Année de naissance	Age de début de carrière
Non Cadres	< 1944	20 ans
Non Cadres	≥ 1944	22 ans
Cadres	< 1944	22 ans
Cadres	≥ 1944	25 ans

S'il est inférieur à l'hypothèse décrite ci-dessus, c'est l'âge à l'entrée dans le groupe qui est retenu.

Le nombre de trimestres nécessaires pour liquider ses droits à taux plein est fonction de l'année de naissance :

Année de naissance	Nombre de trimestres
Jusqu'en 1948	160

► **Taux de revalorisation salariale**

Les taux de revalorisation salariale sont fonction de l'âge des participants. Ils nous ont été communiqués par le management de

Age	Taux annuel
≤ 60 ans	2.4%
> 60 ans	1.8%

IV. CARACTERISTIQUES DE POPULATION VISEE PAR L'EVALUATION ACTUARIELLE AU 31/12/2011

Les données individuelles des participants/bénéficiaires aux régimes de retraite à prestations définies et qui nous ont été transmises ont subi certains tests de cohérence afin de s'assurer de leur validité aux fins de l'évaluation. Les tests réalisés concernent la totalité de la population étudiée. Les différents tests réalisés sont décrits ci-dessous.

- **Validation du périmètre de l'étude** : Vérification de la présence ou non des sociétés ayant fait l'objet de l'étude en 2010.
- **Ecart sur date de naissance, date d'entrée groupe, date de naissance du conjoint** : Vérification de la non variation de la date entre 2010 et 2011. Certaines dates nous ont été confirmées, d'autres corrigées. Les écarts constatés sont globalement inférieurs à un an.
- **Ecart sur sexe** : Vérification de la non-variation du sexe entre 2010 et 2011. Il n'y a pas d'écart.
- **Ecart sur salaire** : Les variations en valeur absolue de rémunération supérieures à 15% sont soumises à pour validation. Les salaires sont soit modifiés, soit confirmés.
- **Ecart sur Rentée** : Les variations anormales par rapport à la revalorisation décidée ont été validées par le management du groupe.
- **Sorties 2011** : Les bénéficiaires sortis au cours de l'année 2011 (décès, démissions...) ont fait l'objet d'une demande de confirmation au groupe. Les sorties des retraités/réversataires de plus de 80 ans sont supposées « naturelles ». Les sorties de tous les actifs ainsi que des retraités/réversataires de moins de 80 ans avec une dette supérieure à 5000€ font l'objet de validation/confirmation.
- **Nouveaux bénéficiaires** : Ces données ont été validées par le management de Cela concerne :
 - Les nouveaux actifs.
 - Les nouveaux retraités non présents dans la base de données 2010 ni en tant qu'actifs ni en tant que retraités.
 - Les nouvelles réversions suite au décès du bénéficiaire principal.
- **Changement CSP** : concerne les salariés ayant changé de catégories socio-professionnelles entre 2010 et 2011.
- **Identification des bénéficiaires passés d'actifs à retraités**
- **Identification des transferts le cas échéant**
- **Identification des doublons** : concerne les salariés partis à la retraite en 2011
- **Pourcentage de prise en charge par certaines sociétés** : l'engagement de certains bénéficiaires peut être réparti sur plusieurs sociétés suivant un pourcentage.

Les écarts ou anomalies relevés suite à ces tests ont été soumis pour validation et/ou corrections au management du groupe. Les données finales retenues pour l'évaluation de fin d'année intègrent donc les corrections effectuées.

Annexe 2 : flash de doctrine professionnelle d'un Big (janvier 2012)

« Taux d'actualisation zone euros pour le calcul des engagements de retraite au 31 décembre 2011

Nous vous informons que les taux d'actualisation, tels qu'ils ressortent des indices IBOXX et Bloomberg déterminés à partir d'échantillons d'obligations de première catégorie ont évolué de façon significative sur les derniers mois de l'année et notamment celui de décembre 2011. Au-delà de la pure évolution des taux d'intérêt, nous attirons également votre attention sur le fait que l'échantillon de l'IBOXX composite a été modifié début janvier 2012 pour exclure des valeurs qui n'étaient plus notées AA et que, de ce fait, la valeur de l'indice composite au 3 janvier 2012 s'avère assez nettement inférieure à celle du 31 décembre, basée sur l'ancienne composition (4,31% contre 4,6%).

Tous ces éléments nous conduisent à réviser les fourchettes de taux communiquées lors de l'atelier du 12 décembre 2011. Au lieu d'une fourchette entre 4,25 et 5,25 % à fin novembre, celle-ci s'établit à fin décembre entre 3,6 à 4,75 %. La valeur haute de la fourchette est légèrement supérieure aux indices observés pour prendre en compte de la durée généralement plus longue de certains engagements (IDR ou rentes viagères) que celle reflétée par l'échantillon de l'IBOXX.

Pour les sociétés qui retiendraient un taux situé en dehors de cette fourchette, il est nécessaire d'en apprécier l'acceptabilité au regard de particularités éventuelles et du seuil de matérialité.

Pour les groupes qui utiliseraient des modèles « propriétaires », il est essentiel d'en documenter la composition (obligations AA) et de s'assurer que la maturité retenue est cohérente avec la durée résiduelle des engagements.

Enfin, nous vous rappelons que le choix du taux à l'intérieur de la fourchette devrait être cohérent avec les taux retenus au cours des exercices précédents (on ne devrait normalement pas être en haut de fourchette si l'on était en bas auparavant). Pour mémoire la fourchette à fin décembre 2010 se situait entre 4,25 et 4,75 %.

En cas de difficultés, notamment en cas de divergences de vues avec le confrère, nous vous recommandons de consulter le [doctrine groupe] ou le département actuariat de XXX.

Vous trouverez ci-joint les deux slides de l'atelier actualisés sur la base des derniers taux publiés. »